



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6935<sup>e</sup>** séance

Mardi 19 mars 2013, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin/M. Pankin . . . . .	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Carr
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Rice
	France . . . . .	M. Araud
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Bouchaara
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Parham
	Rwanda . . . . .	M. Gasana
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du Jour

### La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan  
et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/133)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-26332 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

## **La situation en Afghanistan**

### **Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2013/133)**

**Le Président** (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Allemagne, du Canada, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Géorgie, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Lituanie, de la Slovaquie, de la Turquie et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Bob Carr, Ministre des affaires étrangères de l'Australie, à S. E. M. Villy Søvndal, Ministre des affaires étrangères du Danemark, et à S. E. M. Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Vygaudas Ušackas, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/164, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie. J'attire également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/133, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

Je salue la présence parmi nous aujourd'hui du Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, et je l'invite à prendre la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je suis heureux de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité un exposé sur le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), et je remercie la délégation russe d'avoir organisé le présent débat public sur un sujet d'une importance capitale.

Nous vivons une période d'activité intense dans la perspective de 2014. L'ONU examine la question de savoir quel sera son rôle à l'avenir et nous nous préparons à relever les défis qui se profilent. Nos priorités fondamentales doivent nous guider tandis que nous continuons d'aller de l'avant. Nous devons continuer à offrir des bons offices, y compris l'appui électoral, et à œuvrer à la réconciliation et au renforcement de la coopération régionale. Nous devons défendre fermement les droits de l'homme et promouvoir également le développement. L'action humanitaire est aussi une composante cruciale de notre rôle futur. Elle est particulièrement importante pour nous permettre de lutter contre la vulnérabilité chronique de l'Afghanistan et d'absorber l'impact de la transition. Je voudrais m'exprimer brièvement sur toutes ces questions aujourd'hui.

La situation politique en Afghanistan est dominée par les élections de 2014. Une large participation et un processus crédible sont indispensables pour réaliser l'objectif d'une passation des pouvoirs acceptée de tous. Je tiens à souligner que les élections sont dirigées et gérées par les Afghans. L'heure est à la prise de décisions cruciales. Le Gouvernement s'est engagé à ce que le processus électoral soit ouvert à tous, consultatif et transparent. Je me félicite de la participation active et responsable de tous les acteurs à la mise en place d'un cadre électoral largement accepté. Il me plaît également de constater que le Président Karzai a insisté sur l'adoption de la loi électorale à l'occasion de l'ouverture des travaux de l'Assemblée nationale. Il sera capital d'adopter un mécanisme impartial, crédible et indépendant pour le règlement des litiges électoraux. Un autre élément crucial est la nomination d'un président respecté et faisant l'unanimité à la tête de la Commission électorale indépendante. Celle-ci, en collaboration avec le Ministère des finances et les donateurs, devra déployer des efforts sérieux pour trouver des moyens de financement du processus électoral qui soient réalistes et satisfaisants pour tous.

Le Gouvernement privilégie le projet de cartes d'identité nationale électroniques. C'est une initiative importante qui offre des applications potentielles très

variées. Autant que possible, ces cartes d'identité nationale électroniques devraient servir pour les élections de 2014 et de 2015. Dans le même temps, il importe de comprendre que, pour ce qui est de ces élections, les améliorations en matière de recensement des électeurs ne seront vraisemblablement que modestes. Cela rend d'autant plus indispensables les autres éléments de contrôle et de contrepoids, notamment la mise en place de « règles du jeu » et de mesures antifraude acceptées par tous. Le principe de respect de l'indépendance de l'organe chargé de l'administration des élections dans l'exécution de ses fonctions constitutionnelles est vital.

Ce dont l'Afghanistan a le plus besoin, c'est la paix. Je me félicite de la déclaration conjointe publiée en janvier par les États-Unis et l'Afghanistan, dans laquelle les deux pays se sont prononcés en faveur d'une plus grande cohérence des efforts de réconciliation. Les attentes doivent être réalistes. La réconciliation ne sera ni rapide ni facile. L'ONU prône une culture de paix, et elle appuie à ce titre la deuxième phase du Dialogue du peuple afghan pour la paix. Le peuple afghan doit se rassembler non seulement pour couper court au conflit, mais aussi pour prendre la direction et la responsabilité du processus de transition au service d'un Afghanistan uni. C'est essentiel pour mettre un terme à plus de 30 ans de conflit et instaurer une paix véritable et durable.

Les efforts que nous déployons dans le domaine des droits de l'homme reposent sur une collaboration constructive. Nous avons rédigé un rapport sur les tortures et les mauvais traitements subis par les personnes détenues pour faits liés au conflit. Une commission d'établissement des faits mise en place par le Président a également entendu de nombreux témoignages dénonçant des sévices et formulé 11 recommandations en vue de remédier à ce problème. En ce qui concerne les victimes civiles, le Gouvernement et les forces internationales ont pris des mesures pour réduire les incidences préjudiciables de leurs opérations. Les groupes antigouvernementaux doivent maintenant honorer leurs déclarations publiques et leurs obligations internationales et cesser de s'en prendre aux civils, de recourir à des enfants pour commettre des attentats-suicides, de viser des lieux publics et d'utiliser des engins explosifs à plateau de pression déclenchés par les victimes. Ces actes constituent des crimes au regard du droit international.

Je suis particulièrement préoccupé par l'augmentation de 20 % du nombre de femmes et de filles tuées en 2012. Le suivi des victimes civiles

effectué par la MANUA a poussé les Taliban à publier deux déclarations qui laissent à penser qu'ils pourraient être prêts à dialoguer. J'appelle à un dialogue véritable afin de réduire les pertes intolérables qui continuent d'être enregistrées et de protéger les civils. Je salue la déclaration prononcée par le Président Karzai à l'occasion de la Journée internationale de la femme, en particulier l'accent qu'il a mis sur la nécessité de sensibiliser les hommes aux questions d'égalité des sexes. Je reste toutefois profondément perturbé par le fait qu'en dépit de quelques progrès s'agissant de poursuivre les auteurs de violences, l'impunité demeure omniprésente en Afghanistan concernant les brutalités faites aux femmes et aux filles, dont je rappelle le droit inviolable de vivre à l'abri de la peur et des agressions. D'autre part, les femmes et les filles sont la clef de lendemains meilleurs en Afghanistan. Les protéger est fondamental pour la paix, la prospérité et la stabilité de tous dans le pays. Cela suppose d'appliquer strictement la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et de veiller à ce que les femmes et les filles puissent participer plus activement à la vie publique.

Nous devons renforcer nos modalités d'aide au développement afin de renforcer la prise en main afghane. De son côté, le Gouvernement doit maintenir la dynamique en faveur de la mise en place des réformes de la gouvernance économique nécessaires pour accroître la viabilité de la transition dans les domaines politique et de la sécurité. Il est également capital de s'attaquer à l'économie illicite pour renforcer la confiance économique. L'Office de contrôle et de lutte contre la corruption, de concert avec l'ONU, a publié une enquête sur l'étendue de la corruption qui ronge le tissu économique et social afghan. Je suis aussi inquiet de voir que l'évaluation des risques liés à l'opium montre que la culture du pavot a augmenté. Toutefois, des progrès ont été enregistrés en matière de lutte contre les stupéfiants. Au début du mois, les autorités afghanes ont effectué la plus importante saisie de l'année à ce jour, confisquant quelque 23 tonnes d'héroïne, de morphine et de précurseurs chimiques.

Outre la lutte contre les stupéfiants, nous continuons à nous heurter au défi permanent de répondre aux besoins des personnes rapatriées et déplacées. Je suis déterminé à trouver des solutions durables à la question des déplacements postconflit. Nous disposons de plusieurs facteurs de réussite avec la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans en vue des rapatriements librement consentis, d'une réintégration durable et de l'offre d'une aide aux

pays hôtes, et la politique nationale afghane relative aux déplacés.

Nous devons nous préparer à envisager l'après-2014. À l'occasion d'une récente rencontre avec des responsables de l'ONU, les représentants afghans ont insisté sur le fait qu'ils n'avaient pas besoin d'un engagement moindre de la part de l'ONU, mais d'un engagement différent. Ils ont une fois de plus appelé au renforcement de la coordination entre les différents organismes, fonds et programmes afin d'éviter les lacunes et les chevauchements, entre eux et avec d'autres acteurs. Les représentants afghans ont par ailleurs largement reconnu la nécessité d'une mission politique spéciale dont l'orientation et la portée seraient évolutives. L'ONU doit appuyer les efforts afghans. Notre objectif est de renforcer les processus et les institutions politiques en Afghanistan. Nous voulons améliorer la capacité de fournir des services au niveau national et dans les différentes régions. Nous devons mettre un terme aux structures et aux efforts parallèles de la communauté internationale et intégrer pleinement notre appui à l'Afghanistan.

Pour exécuter son mandat, la Mission doit maintenir sa capacité à agir dans tout le pays et à répondre aux exigences auxquelles elle sera confrontée durant cette période cruciale. C'est pourquoi, bien que le budget de la MANUA pour 2013 ait fait l'objet de réductions conséquentes, je n'envisage pas d'en faire d'autres en 2014. Nous pourrions alors évaluer de manière plus réaliste la réorientation de la présence de l'ONU en Afghanistan après la transition.

Les succès que nous avons enregistrés à ce jour sont dus en grande partie au dévouement de mon Représentant spécial Ján Kubiš et de l'ensemble des hommes et des femmes – recrutés à l'échelon national ou international – qui ont travaillé avec engagement et dévouement. En fin de compte, c'est à nous qu'incombe la responsabilité de leur sécurité et de leur capacité à aider le peuple afghan.

Nous nous rapprochons d'une période de transition en Afghanistan, un pays qui a survécu à des décennies de bouleversement. Travaillons avec autant d'acharnement que possible à assurer que cette transition conduise à l'avenir stable, sûr et prospère que mérite le peuple afghan.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan.

**M. Tanin** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, qui porte également sur la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence pour le mois de mars.

Nous remercions le Secrétaire général pour ses observations, sa présence et son rapport (S/2013/133), qui dresse un tableau général de la situation sur le terrain. Je remercie également le Représentant spécial, M. Kubiš, de s'être joint à nous aujourd'hui. Et je tiens à remercier le Ministre australien des affaires étrangères, M. Carr, de nous honorer de sa présence et de sa participation.

Je saisis la présente occasion pour remercier les membres du Conseil de l'esprit de coopération et d'ouverture dont ils ont fait montre au cours des négociations. Et je remercie tout particulièrement l'Ambassadeur Quinlan et son équipe à la Mission australienne auprès de l'Organisation des Nations Unies de la compétence avec laquelle ils ont dirigé ce processus.

Dans deux jours à peine, le 21 mars, ce sera le début du Nouvel an afghan, une année au cours de laquelle la pleine passation des responsabilités aux autorités afghanes sera au cœur de nos efforts, une année qui nous mènera aux prochaines élections, une année qui mettra fin à la guerre, et une année consacrée à la reconstruction de la confiance et de la résilience.

Depuis l'adoption du mandat de la MANUA l'année dernière, l'Afghanistan et la communauté internationale ont mis un nouvel accent sur les besoins de la période de transition, à savoir, le renforcement de la paix et de la sécurité et la réalisation des priorités nationales. En coopération avec la communauté internationale, nous avons élaboré les paramètres de la future coopération afin d'assurer l'édification d'un Afghanistan pacifique, stable et prospère capable d'être autonome. Nous l'avons fait par le biais d'un dialogue continu avec nos partenaires et des accords conclus au Sommet de l'OTAN à Chicago en mai dernier, à la conférence ministérielle de Kaboul sur la sécurité et la coopération régionale dans le « Cœur de l'Asie » en juin, et à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan en juillet. Il y aura encore beaucoup à faire pour cristalliser

tous les aspects de la coopération entre l'Afghanistan et la communauté internationale, y compris la nature de nos relations avec les pays de la région.

Une passation réussie et ordonnée du pouvoir aux autorités afghanes devra inclure cinq domaines prioritaires.

Premièrement, le renforcement de la souveraineté nationale et de l'appropriation nationale est essentiel au processus de transition. Après plus d'une décennie d'efforts communs, le renforcement de la souveraineté devra s'accompagner d'une normalisation par le biais d'une transition sécuritaire, politique et économique. Pour le peuple afghan, la souveraineté nationale signifie la pleine responsabilité de son destin.

À la suite de l'annonce de la quatrième phase de la transition en décembre 2012, l'appropriation par les forces afghanes de l'entière responsabilité de la sécurité est plus tangible que jamais. D'ici la fin de cette phase, 87 % de la population afghane vivront dans des zones où les forces de sécurité afghanes seront en charge de la sécurité.

Le peuple afghan est fortement axé sur le succès de la transition politique, et tous les yeux sont tournés vers les élections du printemps prochain. Le Gouvernement afghan est attaché à la tenue d'élections justes, démocratiques, transparentes et inclusives par lesquelles les hommes et les femmes de ce pays façonneront à nouveau leur avenir politique. Les préparatifs des élections vont bon train. De l'avis général, c'est du bon déroulement d'élections crédibles que dépendront la stabilité et une paix durable.

En même temps, les pourparlers de paix et la réconciliation avec l'opposition armée sont essentiels au bon déroulement des élections. Le Gouvernement afghan fait son possible pour assurer le succès du processus de réconciliation. Le Haut Conseil pour la paix a pris les mesures nécessaires pour galvaniser les efforts de réconciliation. L'appui de la communauté internationale, et en particulier de certains pays de la région, est important pour un processus de réconciliation dirigé et contrôlé par les Afghans. Tandis que nous nous efforçons de faire avancer le processus, le rôle du Conseil de sécurité restera crucial. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2082 (2012), qui a peaufiné le régime de sanctions contre les Taliban compte tenu du rôle joué par les dirigeants afghans dans le processus de réconciliation.

Deuxièmement, pendant la transition et la décennie de la transformation qui doit suivre, la relation entre l'Afghanistan et nos partenaires internationaux évoluera. Les accords de partenariat stratégique, comme ceux que nous avons finalisés ces deux dernières années, jouent un rôle essentiel dans la forme que prendront nos relations à long terme, ainsi que pour la stabilité pendant la période de transition et au-delà. L'Afghanistan a établi des partenariats stratégiques bilatéraux avec plusieurs pays, dont l'accord avec les États-Unis signé en mai, qui a été suivi par la reconnaissance de l'Afghanistan en tant qu'allié important des États-Unis n'appartenant pas à l'OTAN. Des pourparlers sont actuellement en cours sur la conclusion d'un accord de sécurité entre les deux pays; il sera finalisé en temps voulu. Le mois dernier, nous avons signé un partenariat stratégique avec la Norvège. Nous sommes en train de définir les paramètres de partenariats similaires avec le Danemark et la Finlande. Avec la période de transition, l'Afghanistan entre dans une nouvelle ère de relations avec ces partenaires internationaux. Nous sommes résolus à fonder notre coopération stratégique sur des cadres bilatéraux, ce qui est une étape importante vers la normalisation de la situation.

Notre étroit partenariat avec l'OTAN a été d'une grande importance pour les efforts de stabilisation. Nous attendons avec intérêt de poursuivre notre partenariat au cours de la décennie de la transformation. Dans ce contexte, nous nous réjouissons des débats importants qui ont eu lieu lors des réunions du Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN au niveau des Ministres de la défense tenues à Bruxelles les 21 et 22 février, au cours desquelles l'OTAN a pris des mesures concrètes en vue de planifier une amélioration des capacités et a renforcé son engagement en faveur de son rôle de formation, de conseils et d'assistance aux Forces nationales de sécurité afghanes après 2014. Cette coopération stratégique assure la viabilité future des Forces nationales de sécurité afghanes.

Troisièmement, la transition économique et la fourniture de l'aide seront indispensables à la durabilité de la transition, laquelle exige la volonté de la communauté internationale d'aider notre stratégie d'autonomie au cours de la décennie de la transformation. La Conférence de Tokyo tenue en juillet n'avait pas pour but de laisser la réduction des forces internationales de combat nuire aux progrès réalisés par l'Afghanistan sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Il faudra voir comment la concrétisation des engagements mutuels pris à Tokyo nous aidera à relever les défis humanitaires

et développementaux, ce qui est d'une importance cruciale non seulement pour la stabilité, mais aussi pour la viabilité de l'Afghanistan. L'Afghanistan est déterminé à exécuter les accords conclus à Tokyo, qui incluent des engagements pris dans les domaines suivants : élections équitables, bonne gouvernance et état de droit, droits fondamentaux, y compris les droits de la femme, et développement durable et inclusif. Nous attendons avec intérêt de continuer à travailler avec nos partenaires internationaux sur la base de l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

La transition économique signifie également l'amélioration de l'efficacité de l'aide, en veillant à ce qu'elle soit alignée sur les priorités nationales et en garantissant le respect du principe de responsabilité et la transparence pour les dépenses en matière d'aide. La fourniture et l'efficacité de l'aide sont particulièrement importantes en ce moment, où non seulement nous sommes confrontés à l'instabilité économique due au conflit, mais où le chômage et la pauvreté demeurent également des défis de taille. Il sera essentiel de renforcer les capacités des institutions afghanes pour qu'elles puissent faire face aux défis qui nous attendent. Il importe également que l'assistance de la communauté internationale s'aligne sur les priorités nationales et soit acheminée par le biais du budget du Gouvernement afghan, comme convenu lors de la Conférence de Kaboul en 2010. Par ailleurs, il faut que l'aide soit fournie en fonction des besoins nouveaux sur le terrain et soit affectée aux domaines prioritaires. L'Afghanistan est prêt à rendre compte de toutes les sommes qui seront déboursées. Nous sommes convaincus que les engagements pris à Tokyo permettront d'assurer un avenir économique viable à l'Afghanistan.

Quatrièmement, les relations avec les pays voisins de l'Afghanistan et les pays de la région sont essentielles pour assurer la stabilité et pour progresser. L'Afghanistan est en train de renforcer ses relations bilatérales et multilatérales dans tous les domaines avec les pays de la région. Notre pays joue un rôle central dans le processus « Au cœur de l'Asie », et nous estimons que cette coopération est essentielle pour assurer la paix et la stabilité. Nos partenariats avec tous les pays de la région peuvent être mutuellement bénéfiques et l'Afghanistan peut servir de pont économique dans une région où les effets de la mondialisation se font de plus en plus sentir et qui aspire au progrès et à la prospérité. Lors de la réunion des pays « Au cœur de l'Asie » qui s'est tenue à Kaboul en juin 2012, ces pays ont adopté toute une série de mesures de confiance portant sur

diverses questions, dont certaines ont été approuvées en février à Bakou. Nous nous réjouissons à la perspective de la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra à Almaty en avril.

Dans le cadre de nos efforts en vue de normaliser la situation, nous avons établi des relations avec un certain nombre de pays, ce qui nous aide notamment dans notre processus de réconciliation. Tout récemment, nous avons poursuivi des discussions trilatérales avec le Pakistan et le Royaume-Uni, ainsi qu'en d'autres instances, en vue de promouvoir la coopération. Nous sommes optimistes quant aux résultats de nos efforts conjoints.

Cinquièmement, une transition réussie passe par un partenariat efficace avec les Nations Unies. Depuis 2001, l'ONU joue un rôle central dans la coordination des efforts internationaux en Afghanistan. Nous nous félicitons du rôle qu'elle a joué dans ce domaine. Plus récemment, nous avons pu voir comment l'ONU s'est adaptée pour répondre aux besoins de la transition. À cet égard, l'ONU a entrepris un examen exhaustif de ses activités en Afghanistan en 2011 et, dans son dernier rapport, le Secrétaire général souligne l'importance de réajuster les relations entre la communauté internationale et le Gouvernement afghan et d'examiner le rôle de l'ONU après la transition.

Avec la fin de la transition et le transfert de toutes les responsabilités au Gouvernement afghan, nous pouvons envisager une normalisation des activités de l'ONU dans les années à venir. La cohérence de l'aide, l'unité d'action des Nations Unies et le renforcement du principe de responsabilité sont importants pour l'Afghanistan, l'ONU elle-même et les pays donateurs. L'Afghanistan se réjouit à la perspective d'une coopération étroite avec la MANUA au cours de l'année à venir, dans le cadre de ses activités continues de bons offices dans certains domaines prioritaires visant à appuyer les processus politiques dirigés par les Afghans, en ce qui concerne les droits de l'homme, la cohérence des efforts de développement et la coordination de l'aide humanitaire. À cet égard, nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la MANUA, qui n'a cessé d'évoluer afin de refléter et de renforcer les principes d'appropriation et de direction par les Afghans.

La fin de la transition marquera le début d'un nouveau chapitre, un chapitre de résilience nationale et dont l'objectif stratégique sera l'autonomie. Même si la nature de l'engagement de la communauté internationale envers l'Afghanistan évolue, son appui

demeure essentiel. Un Afghanistan complètement souverain et autonome sera un partenaire plus efficace pour le monde. Toutefois, la réalisation de cet objectif exige la confiance et l'engagement à long terme de la communauté internationale. L'Afghanistan se réjouit à la perspective d'une coopération durable avec nos partenaires internationaux en faveur d'une paix durable, de la stabilité et de la prospérité dans le pays.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2096 (2013).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

**M. Carr** (Australie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de ce que ma première intervention devant le Conseil porte sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Je félicite la Fédération de Russie qui assure la présidence du Conseil pour le mois de mars. Je salue également la présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et du Représentant permanent de l'Afghanistan, M. Zahir Tanin. Enfin, je voudrais rendre hommage au Représentant spécial, M. Jan Kubiš, pour la compétence avec laquelle il dirige la Mission des Nations Unies à Kaboul.

Le mandat de la MANUA pour cette année porte sur une période cruciale pour l'Afghanistan. Le Gouvernement devra faire face aux effets économiques et budgétaires de la transition, intensifier les préparatifs de l'élection présidentielle de 2014, continuer à faire des progrès dans le processus de réconciliation et jouer un rôle de premier plan pour assurer la sécurité.

À mesure que la transition progresse, l'appui de la MANUA à Afghanistan deviendra plus – et non moins – important. En ce moment où l'Afghanistan poursuit son processus de transition vers la décennie de transformation, il importe de faire le bilan des progrès

réalisés au cours des dix dernières années. L'Afghanistan – grâce au leadership de son gouvernement, à la détermination de son peuple et à l'appui de la communauté internationale – a parcouru un long chemin. De vastes étendues du territoire national sont désormais plus sûres. Les Afghans ont maintenant une espérance de vie plus longue. Aujourd'hui, près de huit millions d'entre eux sont scolarisés – y compris plus de 2,7 millions de filles. Environ 85 % de la population ont accès aux soins de santé. L'économie afghane connaît une croissance de 8 % par an. Grâce aux progrès réalisés en matière de sécurité, l'Afghanistan ne sera plus jamais un refuge pour le terrorisme international. Grâce aux progrès réalisés en matière de développement et de gouvernance, la communauté internationale aura désormais un partenaire stable. Je suis persuadé qu'au cours des prochaines années, le Gouvernement afghan s'emploiera à sauvegarder ces acquis.

Toutefois, pour ce faire, la communauté internationale doit rester présente en Afghanistan. Nous devons envoyer un message clair que l'Afghanistan ne sera pas seul. L'aide internationale a joué un rôle crucial dans les progrès accomplis en Afghanistan. Lors du Sommet de Chicago et de la Conférence de Tokyo l'année dernière, nous nous sommes engagés à accompagner l'Afghanistan au-delà de la transition.

Le mandat délivré par le Conseil à la MANUA donnera à celle-ci la certitude et les capacités nécessaires pour apporter son appui à l'Afghanistan. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2013/133), la MANUA doit pouvoir compter sur des ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat cette année et au-delà et maintenir une présence réelle dans le pays.

L'Afghanistan devra relever des défis de taille. Les 12 prochains mois prépareront le terrain pour la fin de la transition politique et de sécurité de l'Afghanistan en 2014. À la fin de 2013, l'Afghanistan assumera toutes les responsabilités en matière de sécurité sur tout le territoire national – un jalon important. Les Forces nationales de sécurité afghanes ont prouvé qu'elles étaient à la hauteur de cette tâche à mesure que la transition a progressé. L'Australie est convaincue qu'avec un appui international cohérent, leurs capacités continueront de se renforcer et qu'elles seront à même mieux d'assurer la sécurité de l'Afghanistan.

Le Gouvernement afghan doit également mettre en œuvre des réformes économiques et de gouvernance pour promouvoir la croissance et la responsabilité

budgétaire. Le processus de réforme mené par les Afghans est déjà en cours, avec l'appui de la communauté internationale.

La MANUA, en collaboration avec le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux, s'emploie à mettre en œuvre le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, en vertu duquel la communauté internationale reconnaît les besoins légitimes de l'Afghanistan en matière d'aide et y répond, tandis que l'Afghanistan maintient son engagement à renforcer la gouvernance et à promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit.

Améliorer les perspectives d'avenir pour les femmes et les filles en Afghanistan demeure une priorité essentielle pour l'Australie. Nous accueillons très favorablement les mentions figurant dans la résolution MANUA (résolution 2096 (2013)) quant à la nécessité de disposer d'objectifs mesurables pour garantir les droits des femmes et des filles et de lutter contre la discrimination. Nous condamnons absolument toutes les formes de violence contre les femmes et les filles.

L'Afghanistan doit également continuer de faire des progrès en ce qui concerne la lutte contre la corruption et les fraudes bancaires, le renforcement du respect des droits de l'homme et le renforcement des capacités des institutions publiques. L'appui fourni à la MANUA reste un élément important dans ces efforts, et la MANUA continuera de jouer un rôle essentiel dans la coordination et la fourniture de l'assistance internationale bien au-delà de 2014.

Pour asseoir la bonne gouvernance et établir solidement les conditions propices à la croissance, il est essentiel que la société afghane s'appuie sur des bases politiques solides. Les élections de 2014 sont décisives. Nous encourageons le Gouvernement afghan à conduire les préparatifs en vue de l'élection présidentielle.

Ces élections approchant, il est essentiel que le Gouvernement afghan établisse un cadre électoral approprié. Le Gouvernement doit montrer la voie à suivre pour des élections ouvertes qui soient acceptées par les Afghans. Nous l'encourageons à tirer parti de l'assistance internationale et à s'employer, avec la MANUA, à accroître l'intégrité du processus électoral, conformément au mandat de la Mission.

Un règlement politique sera nécessaire pour garantir la sécurité en Afghanistan. La force militaire ne peut pas à elle seule contribuer à instaurer la stabilité. L'élan donné récemment au processus de réconciliation

dirigé et pris en main par les Afghans est encourageant. Nos attentes doivent demeurer réalistes. Nous appuyons les efforts déployés par le Haut Conseil pour la paix pour créer des conditions propices à la réconciliation, y compris en s'assurant que le régime des sanctions contre les Taliban soit suffisamment souple pour appuyer un processus dirigé par les Afghans.

Comme l'indique le Secrétaire général, c'est dans son réseau infranational et son rayonnement politique que réside le seul avantage comparatif de la MANUA. Des ressources suffisantes et un mandat efficace permettront à la MANUA de fournir un appui à l'Afghanistan durant la transition et au-delà. La MANUA sera ainsi en mesure de tenir son engagement à long terme vis-à-vis du Gouvernement et du peuple afghans.

Ce mandat constitue une base solide pour la poursuite de l'appui que la MANUA apporte à l'Afghanistan au nom de l'ONU et de la communauté internationale. Les membres du Conseil et l'ensemble des Membres de l'ONU sont concernés par la sécurité et la stabilité futures de l'Afghanistan. L'adoption de la résolution 2096 (2013), qui renouvelle le mandat de la MANUA, montre que la communauté internationale et le Gouvernement afghan poursuivent le même objectif : promouvoir la sécurité et la stabilité futures de l'Afghanistan.

L'Australie a accepté d'assumer la responsabilité de la coordination des débats du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan pour la durée de notre mandat au Conseil. Dans le cadre de ces fonctions, nous continuerons de travailler avec l'Afghanistan et les partenaires internationaux pour fournir un appui au pays durant la transition et au-delà.

**M<sup>me</sup> Rice** (État-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son exposé. Je souhaite de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité au Représentant spécial, M. Kubiš, et lui demande de bien vouloir faire part au personnel de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à l'équipe de pays des Nations Unies de notre profonde gratitude pour leur travail assidu et leur dévouement de tous les instants. Je remercie également l'Ambassadeur Tanin de son partenariat et félicite le Ministre des affaires étrangères, M. Carr, et l'Ambassadeur Quinlan, de l'Australie, d'avoir pris la direction du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) et

des négociations relatives aux résolutions du Conseil de sécurité sur la situation en Afghanistan.

L'Afghanistan et la communauté internationale se trouvent à un tournant décisif. Comme nous l'avons constaté ces dernières semaines, des problèmes persistent mais nous continuons d'œuvrer de concert pour atteindre nos objectifs communs. Le Président Karzai s'est rendu à Washington en janvier et a discuté avec le Président Obama du renforcement des institutions démocratiques de l'Afghanistan et de l'appui au développement économique et social du pays sur le long terme. Le Président Obama et le Président Karzai ont également réaffirmé l'accord de partenariat stratégique entre les États-Unis et l'Afghanistan qu'ils ont signé en mai 2012.

La sécurité demeure essentielle. Les Forces nationales de sécurité afghanes assument maintenant la responsabilité principale de la sécurité de près de 90 % de la population afghane, et, avec l'annonce récente de la quatrième tranche, la sécurité de 52 districts supplémentaires dans le nord et le centre de l'Afghanistan sera bientôt assurée par les forces afghanes.

Comme l'a annoncé le Président Obama le mois dernier, plus de 34 000 soldats américains rentreront d'Afghanistan d'ici à février 2014. La cinquième et dernière tranche de la transition devrait être annoncée au printemps, quand l'Afghanistan assumera la responsabilité de la sécurité dans tout le pays.

La transition en matière de sécurité, afin que les Afghans en assument la responsabilité, est certes indispensable pour la stabilité, mais pas suffisante en soi. À cet égard, une élection présidentielle ouverte et crédible en 2014 est essentielle pour l'avenir du pays et pour la poursuite de l'assistance internationale fournie au peuple afghan. Le résultat de cette élection doit être légitimement accepté par les Afghans. L'annonce de la date de l'élection par la Commission électorale indépendante est une étape importante, et l'élaboration dans les délais d'un plan d'opérations complet par la Commission en sera une autre.

Nous constatons que le Parlement examine des projets de loi en vue d'établir un cadre électoral durable, y compris des organismes indépendants chargés d'organiser les élections. Il est important que des responsables respectés et professionnels soient nommés au sein de ces institutions à l'issue d'un processus largement consultatif. Nous reconnaissons les contributions importantes de la société civile afghane à

ces préparatifs ainsi que le travail essentiel réalisé par l'ONU, en particulier sa récente mission d'évaluation des besoins liés aux élections.

Par ailleurs, le processus de réconciliation dirigé par les Afghans est important pour la stabilité. C'est également le meilleur moyen de mettre fin au conflit et d'instaurer une paix durable en Afghanistan et dans la région. Nous restons favorables à l'ouverture d'un bureau à Doha (Qatar) en vue de faciliter les négociations entre le Haut Conseil pour la paix et les représentants autorisés des Taliban.

Pour que tout processus soit mené à bien, les Taliban et les autres groupes d'opposition armés doivent cesser de recourir à la violence, rompre les liens avec Al-Qaida et accepter la Constitution afghane. Les résultats des processus de paix et de réconciliation doivent respecter les résultats historiques obtenus ces 10 dernières années par un Afghanistan unifié et souverain, notamment la défense des droits de tous les citoyens afghans – hommes et femmes – tels que garantis par la Constitution.

Ces 10 dernières années, les Afghanes se sont libérées de l'oppression totale imposée par le régime Taliban. Les femmes sont des partenaires et actrices essentielles dans la mise en place d'une société civile solide et d'un pays stable. Des Afghanes exercent des fonctions officielles aux niveaux national, provincial et local et siègent au Haut Conseil pour la paix et dans les conseils provinciaux pour la paix. Elles créent et gèrent toutes sortes d'entreprises et s'organisent pour se mettre au service de leurs communautés et faire entendre leur voix. Alors que l'Afghanistan s'emploie à construire un avenir meilleur, il faut continuer de défendre les contributions, la valeur intrinsèque et la dignité fondamentale des Afghanes.

Les progrès réalisés par l'Afghanistan s'expliquent avant tout par le courage, la détermination et le travail acharné des Afghans. C'est eux qui ont fait tout ce chemin. La communauté internationale a fourni une assistance décisive tout au long de ce processus et continuera de le faire.

Les voisins de l'Afghanistan doivent continuer de jouer un rôle constructif dans la création d'un Afghanistan pacifique et prospère. Le « Processus d'Istanbul » est un moyen d'y arriver. Une réunion ministérielle aura lieu le mois prochain à Almaty dans le cadre de ce processus. Les six mesures de confiance suivantes devraient y être examinées: lutte contre les

stupéfiants; lutte antiterroriste; possibilité de commerce, d'échanges et d'investissement; infrastructure régionale; éducation; et gestion des catastrophes. La réalisation de progrès dans ces domaines est indispensable pour un Afghanistan sûr, stable et prospère.

Depuis 2002, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan joue un rôle essentiel dans les progrès faits dans le pays. Tandis que l'Afghanistan poursuit sa transition, la MANUA doit continuer de s'engager en tant que partenaire, et nous, en tant que Conseil, devons continuer de fournir un appui durant cette période décisive.

La MANUA a supporté d'importantes coupes budgétaires ces deux dernières années, et nous pensons qu'il ne serait pas raisonnable d'en faire d'autres. Les ressources de la MANUA doivent être stabilisées maintenant et la Mission doit être autorisée à exécuter son mandat en conservant ses tâches essentielles. La MANUA reste une priorité et il faut lui accorder des ressources en conséquence. Nous sommes sensibles à l'appui apporté par l'ONU à l'Afghanistan et nous nous félicitons que le mandat de la MANUA ait été prorogé pour une année supplémentaire.

**M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) :** Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général de son exposé et de son dernier rapport (S/2013/133) sur la situation en Afghanistan et sur les activités menées par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Je remercie aussi l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, de sa déclaration. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, et aux Ministres des affaires étrangères de l'Australie, du Danemark et de la Finlande.

L'Azerbaïdjan se félicite de l'adoption de la résolution 2096 (2013) aujourd'hui, qui proroge d'une année le mandat de la MANUA. En vue des défis posés par le retrait militaire étranger en Afghanistan, l'ONU doit poursuivre son important travail s'agissant de promouvoir la paix et la stabilité dans le pays et d'appuyer la réalisation des priorités du Gouvernement afghan. L'impact significatif des coupes budgétaires sur la présence de la MANUA dans le pays et sur sa capacité à remplir les tâches qui lui ont été confiées nécessitera certains ajustements à ses méthodes de travail et à ses approches. Nous soulignons qu'il importe de doter la Mission des ressources appropriées pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses principales tâches.

Au cours de la période considérée, le Gouvernement afghan a continué de progresser dans la réalisation des objectifs du processus de transition. Nous nous félicitons de l'affirmation accrue par le Gouvernement de son contrôle sur la paix et la réconciliation dans le pays, ainsi que des efforts en cours du Haut conseil pour la paix visant à créer les conditions propices à un processus de réconciliation dirigé par les Afghans et mené sous la direction du Gouvernement afghan. L'appui de la MANUA aux activités du Conseil, à la mise en œuvre du Programme afghan pour la paix et la réintégration et au dialogue régional est important pour promouvoir chez tous les Afghans une vision unifiée de l'avenir pacifique du pays.

La mise en œuvre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo requiert du Gouvernement et de la communauté internationale qu'ils s'engagent énergiquement et durablement à tenir leurs engagements respectifs. Le fait que le Conseil commun de coordination et de suivi ait approuvé la politique de gestion de l'aide et quatre autres programmes prioritaires nationaux constitue un progrès notable qui permettra aux donateurs d'allouer des fonds d'une manière plus rationnelle et alignée sur les priorités du Gouvernement.

La période considérée a vu se confirmer la diminution du nombre d'incidents sécuritaires. Nous prenons note des opérations couronnées de succès menées par les forces de sécurité afghanes et internationales pour prévenir les attaques terroristes à Kaboul. La baisse du nombre de victimes civiles, pour la première fois depuis six ans, est une bonne nouvelle, bien que les chiffres soient encore élevés, en grande partie en raison des attaques ciblées des éléments antigouvernementaux visant délibérément les civils. Il incombe à toutes les parties en Afghanistan de prendre toutes les mesures pour éviter les pertes civiles. Les rebelles doivent renoncer à la tactique consistant à cibler les civils, qui vient en violation des principes religieux et humanitaires et mine gravement les efforts de réconciliation en cours.

Le resserrement de la coopération entre l'Afghanistan et ses voisins et d'autres homologues dans le cadre des mécanismes bilatéraux et multilatéraux sur une large gamme de questions, notamment la paix et la réconciliation, les problèmes de sécurité régionale et le développement et l'aide humanitaire, est vital pour la stabilité à long terme du pays et de la région. À cet égard, nous soulignons l'importance particulière du Processus d'Istanbul des pays « Au cœur de l'Asie » sur la sécurité

et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan, qui a déjà pris une forme pratique et dont les activités se sont sensiblement élargies.

En tant que coprésident de la mesure de confiance concernant les stupéfiants, l'Azerbaïdjan a convoqué sa réunion le 25 janvier à Bakou. Le 6 février, nous avons accueilli la quatrième réunion des hauts responsables du Processus d'Istanbul, qui a approuvé les plans de mise en œuvre de toutes les mesures de confiance concernant les stupéfiants. Nous insistons sur la nécessité de réaliser dans les délais toutes les mesures de confiance concernant les stupéfiants, et attendons avec intérêt la prochaine réunion ministérielle du Processus, qui doit se tenir le mois prochain à Almaty.

L'Afghanistan occupe une place particulière dans la politique étrangère de l'Azerbaïdjan. Mon pays participe depuis des années aux efforts internationaux en Afghanistan. Il a rejoint la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) depuis son lancement et y a renforcé sa participation militaire. L'année dernière, nous avons pris la décision de poursuivre notre partenariat avec l'OTAN dans le cadre de la mission de formation, de conseil et d'assistance en Afghanistan après 2014.

L'Azerbaïdjan ouvre son territoire et son espace aérien aux pays de la FIAS pour leurs transits vers l'Afghanistan, ce qui représente plus de 35 % de l'ensemble des transits non mortels. Alors que se poursuit la planification du retrait d'Afghanistan des forces et des équipements de la FIAS, le rôle de l'Azerbaïdjan en tant que pays de transit ne devient que plus significatif. L'achèvement des nouvelles infrastructures régionales et nationales, comme la ligne de chemin de fer Bakou-Tbilisi-Kars et le nouveau port international de commerce maritime de Bakou, renforceront encore davantage les capacités de l'Azerbaïdjan.

L'Azerbaïdjan participe activement aux initiatives politiques internationales et régionales pertinentes visant à promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan, notamment le Processus d'Istanbul des pays « Au cœur de l'Asie », dont nous coprésidons les mesures de confiance concernant les stupéfiants et l'infrastructure régionale.

Déterminés comme nous le sommes à nous tenir aux côtés du Gouvernement afghan et du peuple afghan qui aspirent légitimement à devenir un État sécurisé, autonome et viable, l'Azerbaïdjan a accru son assistance bilatérale par le biais d'un appui financier et

de programmes de renforcement des capacités dans le domaine militaire et d'autres domaines en Afghanistan. L'année dernière, nous avons versé deux millions d'euros au Fonds d'affectation spéciale de l'Armée nationale afghane.

C'est pour nous une grande priorité d'assister l'Afghanistan par le biais de l'application des programmes existants et des initiatives en matière de renforcement des capacités et de formation, ainsi que de la mise au point de nouveaux programmes dans les domaines autres que militaire, notamment le service civil, l'application de la loi, le déminage, le contrôle aux frontières, les douanes, la santé et la réinsertion, le transport et l'information, et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Notre dialogue et nos échanges ininterrompus avec nos homologues afghans dans ces domaines – en particulier les fréquentes visites ces derniers mois à Bakou et Kaboul de responsables de haut niveau de différentes institutions des deux pays – ont encore renforcé les relations bilatérales. Je suis heureux de noter que l'Agence de développement internationale de l'Azerbaïdjan a versé dernièrement 150 000 dollars au Programme des Nations Unies pour le développement aux fins d'appuyer le développement des TIC en Afghanistan.

Pour terminer, je voudrais exprimer l'appui continu de mon pays à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'unité de l'Afghanistan, et réaffirmer notre détermination à appuyer encore davantage les efforts du peuple frère afghan visant à édifier un avenir meilleur.

**M<sup>me</sup> Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de sa déclaration et de son dernier rapport sur la situation en Afghanistan (S/2013/133). Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Tanin de son importante contribution. Je voudrais aussi saluer les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ján Kubiš, à la tête de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), et le leadership de l'Australie sur cette question au sein du Conseil de sécurité.

Le débat d'aujourd'hui se tient à un moment décisif pour l'Afghanistan alors que nous pensons à la double transition politique qui doit avoir lieu en 2014 : la transition au niveau politique qui sera couronnée par la tenue d'élections présidentielle et provinciales en avril 2014, et la transition sur le plan de la sécurité, qui sera finalisée à la fin de la même année par le départ des contingents de la Force internationale d'assistance

à la sécurité, avec transfert total des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité afghanes. En gros, cela signifiera que l'Afghanistan amorce une nouvelle étape en matière de souveraineté et d'indépendance. Par conséquent, l'attention doit être portée non seulement aux mesures nécessaires à prendre pour faire que la transition soit couronnée de succès, ce qui est essentiel à la paix et à la stabilité du pays, mais aussi aux modalités et à la configuration de l'assistance que fournira la communauté internationale après 2014, notamment au rôle de l'Organisation des Nations Unies et de la MANUA, dont le mandat vient d'être prorogé d'une année par le Conseil de sécurité aujourd'hui.

S'agissant des élections, il est de toute première importance de respecter toutes les mesures prévues pour aller à avril 2014 dans le cadre d'un processus électoral ordonné et, pour cela, il importe que toutes les institutions afghanes conviennent d'un cadre juridique qui régie ce processus et qui définisse clairement les règles du jeu. La décision des autorités afghanes de solliciter l'aide de la MANUA sur cette question constitue un pas en avant positif. Nous espérons que cet appui sera maintenu et produira des résultats concrets.

De la même manière, nous estimons que la poursuite de la professionnalisation des Forces nationales de sécurité afghanes, ainsi que le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme doivent rester des éléments centraux d'une transition qui institutionnalise la protection des civils et garantisse la direction et le contrôle civils du secteur de la sécurité.

À cet égard, nous ne pouvons pas ne pas mentionner notre préoccupation face au nombre de victimes civiles provoquées par ce conflit, qui, bien qu'inférieur au nombre enregistré en 2012, reste inacceptable. Le plus alarmant est l'augmentation du nombre d'attaques qui visent délibérément des civils au seul motif qu'ils sont réputés soutenir le Gouvernement, ainsi que la hausse du nombre de femmes et de filles tuées ou blessées pendant cette même période. Toutes les parties doivent prendre les mesures nécessaires pour garantir la protection des civils et s'acquitter de leurs obligations au titre du droit international, en particulier les éléments hostiles au Gouvernement, responsables du plus grand nombre de victimes.

Pour l'Argentine, le dialogue et la réconciliation sont indispensables en Afghanistan afin de changer la dynamique du conflit et de relever les défis qui existent en matière de sécurité. Nous estimons que

tout processus de réconciliation nationale mis en place doit être dirigé par les Afghans eux-mêmes. Nous appuyons dans ce sens les efforts du Haut Conseil pour la Paix. Parallèlement, nous tenons à prendre acte et à nous féliciter des mesures prises par le Gouvernement pakistanais afin qu'un tel processus puisse avoir lieu. Nous espérons que les signaux positifs que l'on perçoit mèneront à un dialogue se déroulant sur la base de paramètres et d'objectifs clairement définis.

S'agissant du rôle de l'ONU en Afghanistan, nous pensons que la MANUA revêt une très grande importance pendant la phase de transition, et au-delà de 2014, dans des domaines clés comme l'appui au processus électoral, la promotion et la protection des droits de l'homme, la coordination entre les donateurs et le Gouvernement, la facilitation du processus de paix et de réconciliation, la coordination de l'assistance humanitaire, le retour et la réinsertion des réfugiés et le renforcement des capacités des autorités et institutions afghanes de répondre aux besoins de leur population et de garantir progressivement l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre d'un développement durable et pérenne. Cela étant, il est nécessaire de lancer un processus de réflexion sur le rôle futur de la MANUA jusqu'en 2014 et au-delà. Une MANUA robuste, dotée d'un mandat clair et des ressources nécessaires pour s'en acquitter avec succès est extrêmement importante. Elle symbolise une communauté internationale toujours aussi attachée à un Afghanistan démocratique, prospère, stable et souverain.

C'est pourquoi nous tenons à exprimer notre satisfaction devant le fait que le mandat de la MANUA, que nous renouvelons aujourd'hui, conserve ses caractéristiques centrales, notamment le rôle de la Mission en matière électorale, à la demande des autorités afghanes, et l'accent mis sur la protection des civils et la surveillance des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Afghanistan, en particulier les droits des femmes et des enfants. À la lumière du dernier rapport du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits (S/2013/149), nous saluons également le fait que la résolution 2096 (2013) continue d'insister sur l'importance de mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

Par ailleurs, la MANUA assume et doit continuer d'assumer un rôle important à l'appui des efforts

déployés par l'Afghanistan pour promouvoir les droits de l'homme. Nous appelons les autorités afghanes à continuer de renforcer un système efficace de protection en tenant compte en particulier des recommandations formulées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme dans son dernier rapport sur la situation dans le pays.

Ce n'est pas à nous qu'il revient de faire des recommandations sur la manière dont le peuple et le Gouvernement afghans doivent régler leurs difficultés. Néanmoins, je voudrais pour terminer aborder brièvement trois questions auxquelles l'Argentine accorde une grande importance.

Premièrement, si nous appuyons le processus de réconciliation afghan, nous estimons également que la justice et la lutte contre l'impunité doivent être au cœur de la recherche d'une paix durable. C'est pourquoi nous appelons à prendre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles, afin de veiller à ce que les coupables de violations massives des droits de l'homme, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes, conformément aux recommandations contenues dans le rapport annuel du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2012/376) et dans le rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Deuxièmement, selon le rapport du Secrétaire général, la culture du pavot a augmenté pour la troisième année consécutive. Cela signifie que, malgré les efforts de la communauté internationale, le problème du trafic d'opium reste une source de grave préoccupation. Nous estimons que, pour être réglée, cette question requiert une stratégie intégrée qui prenne en compte l'offre mais aussi la demande, ainsi que l'adoption de mesures d'interdiction et à caractère socioéconomiques. Pour notre pays, l'Argentine, la question du terrorisme et celle de la lutte contre le trafic de drogues sont différentes et nécessitent des approches distinctes et différenciées, ainsi qu'un engagement clair de la part du Gouvernement afghan, des États de la région et de la communauté internationale.

Troisièmement, nous sommes convaincus que seule une démarche intégrant les aspects plus larges du développement économique, culturel et social, la protection et la défense des droits de l'homme et la consolidation de l'état de droit permettra d'établir les bases d'une démocratie solide et d'une paix stable et durable en Afghanistan. Voilà l'avenir que nous

appelons de nos vœux pour ce pays et envers lequel la communauté internationale s'est engagée.

**M. Menan (Togo) :** Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur la situation en Afghanistan et sur les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (S/2013/133). Le Togo lui renouvelle, ainsi qu'au personnel de la MANUA, ses félicitations. Mes remerciements vont également au Représentant Permanent de l'Afghanistan pour sa déclaration. Je souhaite enfin la bienvenue aux ministres qui ont bien voulu faire le déplacement à New York en vue de prendre part au présent débat, organisé par la présidence russe du Conseil.

La situation en Afghanistan est restée au centre des préoccupations de la communauté internationale, qui n'a ménagé aucun effort en vue de la promotion d'une paix et d'un développement durables dans ce pays. C'est ainsi que l'application du Processus de Kaboul, concernant la bonne gouvernance, a connu des avancées. Les partenaires internationaux ont accompagné le Gouvernement afghan dans la mise en œuvre et le suivi des engagements pris à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan du 8 juillet 2012. Dans le même sens, les discussions se sont poursuivies quant à la définition des objectifs, concernant les principaux éléments du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, qui doivent être réalisés avant la rencontre des hauts responsables en juillet prochain. Nous formulons le vœu que lesdits objectifs soient réalisés dans le délai imparti. Dans le cadre de notre débat, ma délégation abordera cinq points, à savoir le processus politique, la question de la sécurité, la situation des droits de l'homme, la question de l'aide humanitaire et le fléau des stupéfiants.

Pour ce qui est du processus politique, le rapport du Secrétaire général fait état des efforts de réconciliation et des préparatifs des élections de 2014. Nous souhaitons que la conférence de paix des oulémas, qui doit se tenir sous les auspices du Haut Conseil pour la paix, les activités de sensibilisation ainsi que le dialogue interne entre les Afghans, promus par la MANUA et le Programme des Nations Unies pour le développement, contribuent à consolider les bases d'une réconciliation véritable dans le pays.

Dans le même temps, nous prenons note de la volonté exprimée par le Président du pays de renouer le contact avec les Taliban qui souhaitent dialoguer avec le Haut Conseil. À cette fin, l'engagement des Gouvernements afghan, pakistanais, britannique

et français d'aider au rapprochement des diverses sensibilités de la société afghane, dans le cadre d'un dialogue inclusif, mérite d'être salué.

L'organisation et la tenue des élections présidentielle et provinciales, dans un an, demeurent des éléments essentiels du processus politique en cours en Afghanistan. En décembre passé, le rapport du Secrétaire général (S/2012/907) a fait cas d'une absence de compromis entre les deux chambres du Parlement quant à la nomination d'un nouveau Président et des membres de la Commission électorale indépendante. Même si, à ce jour, l'impasse subsiste, il y a toutefois lieu de noter certains indicateurs positifs. Il en est ainsi de la décision de commencer la distribution des cartes d'identité nationale électroniques, à partir du 21 mars prochain, ainsi que de la participation active et continue des partis politiques et de la société civile aux activités électorales.

Le Togo salue en outre l'appui constant du PNUD à travers le projet ELECT-II, qui vise à renforcer les capacités juridiques et électorales des institutions afghanes, de même que les séances d'échange d'informations dont l'objectif est d'aider à harmoniser les efforts des acteurs internationaux dans le processus électoral. Nous espérons, par ailleurs, que les recommandations formulées par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, suite aux récentes missions d'évaluation, permettront de définir les paramètres d'une assistance électorale des Nations Unies. Nous engageons le Gouvernement afghan à préserver l'indépendance des institutions électorales dans le souci d'éviter une crise qui pourrait fragiliser le processus politique.

S'agissant de la question de la sécurité en Afghanistan, elle reste un sujet d'inquiétude majeure au moment où s'opère le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) aux institutions de sécurité afghanes, qui assurent désormais la sécurité de la quasi-totalité du pays. En effet, les nombreux incidents, notamment l'attaque lancée contre l'aérodrome de Jalalabad en décembre 2012, l'attentat contre la Direction nationale de la sécurité et son Directeur, les violences contre les populations civiles et les attaques contre le personnel humanitaire, constituent des sources de préoccupation. Le Togo espère toutefois que les programmes de renforcement des capacités de la Police et de l'armée nationales afghanes, ainsi que le projet visant à transformer la Police nationale,

actuellement une force de sécurité, en un service axé sur le maintien de l'ordre et la police de proximité, aideront à maîtriser la situation en matière de sécurité.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, les préoccupations sont tout aussi grandes, en particulier les violences faites aux femmes. Nous en voulons pour preuve l'assassinat, en décembre 2012, de la Directrice adjointe du Département de la condition féminine de la province de Laghman, second assassinat du titulaire de ce poste en moins de cinq mois. On note parallèlement une augmentation de 20 % du nombre de femmes et de filles tuées ou blessées pour le compte de l'année passée. Nous apprécions toutefois le travail du Fonds des Nations Unies pour la population, d'ONU-Femmes et de l'Organisation mondiale de la Santé, qui, à travers leur soutien, ont permis de mettre en place un système d'orientation pour le traitement des victimes de la violence sexiste et la prestation des soins à celles-ci.

S'agissant des droits de l'enfant, nous exprimons notre reconnaissance aux Nations Unies qui ont rendu possible le plan d'action pour la prévention du recrutement des mineurs et ses annexes relatives au meurtre et à la mutilation des enfants et à la violence à leur encontre. Mon pays se réjouit du ferme appui du Ministère afghan des affaires étrangères à ce plan et de son engagement à réunir le Comité directeur interministériel pour la protection des droits de l'enfant et le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Nous jugeons aussi encourageant le décret pris par le Président Hamid Karzai, le 16 février dernier, portant application des recommandations issues des enquêtes confirmant les révélations, par la MANUA, que la torture est pratiquée dans plusieurs établissements.

Dans ce contexte difficile, la situation humanitaire est sujette à caution, malgré les efforts fournis pour la résorber. À ce titre, le Togo se félicite des initiatives prises pour régler les difficultés, particulièrement la réunion du 23 janvier 2012, entre l'Afghanistan, l'Iran, le Pakistan et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, sur l'application de la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans en vue des rapatriements librement consentis, d'une réintégration durable et de l'offre d'une aide aux pays hôtes. Il importe également de trouver des solutions pertinentes pour la question des personnes déplacées, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Le problème des stupéfiants en Afghanistan est récurrent. Aux termes des résultats préliminaires de l'évaluation des risques liés à l'opium, réalisée cette

année dans plusieurs endroits du pays par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la culture du pavot a augmenté pour la troisième année consécutive. Étant donné les allégations de présence d'éléments jihadistes et de moudjahidines provenant d'Afghanistan et de la région au sein des groupes armés terroristes et narco-jihadistes dans le nord du Mali, il serait souhaitable que le Secrétaire général fasse établir si la drogue illicite, produite en Afghanistan ou transitant par ce pays, a un quelconque impact sur la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

En conclusion, nous tenons à réitérer notre profonde reconnaissance aux pays voisins et amis de l'Afghanistan, à la MANUA ainsi qu'aux fonds et programmes des Nations Unies pour les efforts inlassables fournis, dans un contexte difficile, pour assurer à l'Afghanistan un avenir plus serein dans la perspective du retrait programmé de la FIAS en 2014. Il est évident qu'avec le départ annoncé des forces internationales à l'horizon 2014, les défis sont encore nombreux, malgré les avancées réalisées et la volonté des autorités afghanes d'œuvrer à faire retrouver à leur pays une souveraineté internationale pleine et entière. En cela, le Togo se félicite des efforts entrepris par les autorités afghanes pour inscrire leur pays dans le mouvement de la mondialisation à travers des accords stratégiques avec des pays de la région et au-delà. L'apport de la communauté internationale ne doit donc pas faire défaut. De même, la présence de la MANUA est cruciale, et il serait souhaitable que toutes les mesures soient prises pour lui donner les moyens de ses actions.

**M. Kim Sook** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé complet sur l'Afghanistan. Je remercie également l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, pour sa déclaration, et je souhaite la bienvenue à S. E. M. Bob Carr, Ministre des affaires étrangères de l'Australie, au présent débat du Conseil de sécurité.

L'Afghanistan est confronté à un certain nombre de problèmes qu'il doit régler à l'approche du terme de la transition sur les plans politique et économique et en matière de sécurité en 2014. Le transfert progressif de la responsabilité première de la sécurité de la Force internationale d'assistance aux des institutions de sécurité afghanes se déroule comme prévu. Les efforts que ne cessent de faire le Gouvernement afghan pour mettre en œuvre les engagements pris dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, y compris les

préparatifs des élections, sont remarquables. La mise au point dans les délais prévus d'un cadre électoral crédible au terme d'un processus transparent et participatif est un élément essentiel pour le bon déroulement des élections. Il convient en outre de prendre dûment note du travail du Haut Conseil pour la paix dans le processus de paix et de réconciliation dirigé et pris en main par les Afghans, et de l'appuyer.

Nous nous félicitons également des progrès récents réalisés dans le domaine du développement, y compris l'approbation de la politique de gestion de l'aide. Au cours de l'année écoulée, aux conférences de Chicago, de Kaboul et de Tokyo, la communauté internationale a fait montre d'un engagement renouvelé à fournir un appui à long terme aux Afghans. À présent, la mise en œuvre rapide et fidèle des engagements est essentielle pour assurer une transition réussie. Tout en veillant à ce que l'ensemble du processus soit pris en main par le Gouvernement afghan, une aide soutenue de la part de la communauté internationale sera extrêmement cruciale pour la paix et la stabilité de l'Afghanistan jusqu'en 2014 et au-delà.

Nous nous félicitons de la baisse du nombre de victimes civiles en 2012, la première baisse en six ans. Les forces internationales et les autorités afghanes ont fait des progrès pour réduire les risques de victimes civiles. Cependant, nous sommes profondément préoccupés par le fait que les femmes, les filles et les enfants continuent de souffrir considérablement, notamment en raison de l'utilisation d'enfants comme kamikazes et des assassinats ciblés de femmes.

Déployer des efforts accrus pour former les forces de sécurité afghanes et leur fournir tout l'appui nécessaire constituent des tâches cruciales pour protéger efficacement les civils et garantir le respect du principe de responsabilité.

L'Afghanistan demeure l'un des pays qui compte le plus grand nombre de réfugiés de longue date, avec près de 3 millions de réfugiés et un demi-million de personnes déplacées. Nous prions le Gouvernement afghan d'accentuer ses efforts pour protéger et aider ces personnes et pour garantir leur retour durable.

Une autre source de préoccupation est l'augmentation de la production et du trafic de stupéfiants en Afghanistan. Alors que la culture du pavot est en augmentation pour la troisième année consécutive, il faut déployer davantage d'efforts pour lutter contre cette menace. Nous demandons instamment à la communauté

internationale et aux partenaires régionaux d'accroître leur appui aux efforts conduits par les Afghans pour faire face au problème de la drogue.

Le Gouvernement de la République de Corée appuie activement le renforcement des capacités afghanes. Dans le cadre de la stratégie évolutive de l'Équipe de reconstruction de province, le Gouvernement coréen a transféré la base de son équipe de reconstruction de province, qui était auparavant située dans la province de Parwan, au Gouvernement afghan à la fin de l'année dernière, et il gère actuellement une Équipe à effectifs réduits. Par ailleurs, après avoir versé une contribution de 15 millions de dollars en 2011, le Gouvernement coréen a versé 15 millions de dollars supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale pour l'armée nationale afghane, et 15 millions de dollars au Fonds d'affectation spéciale pour la loi et l'ordre public en Afghanistan en 2012.

Nous apprécions le rôle crucial que joue la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour aider le peuple afghan à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Avec l'adoption aujourd'hui de la résolution 2096 (2013), qui prolonge d'un an le mandat de la MANUA, nous espérons que la Mission va continuer d'aider le Gouvernement afghan à réaliser ses priorités dans les domaines du développement et de la gouvernance, à préparer les élections et à mettre en œuvre le processus de paix et de réconciliation. La République de Corée continuera de collaborer avec le Gouvernement et le peuple afghans et d'appuyer pleinement la MANUA pour l'aider à s'acquitter de son mandat.

**M. Li Baodong** (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat sur l'Afghanistan. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé, ainsi que le Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Tanin, de sa déclaration.

Grâce aux efforts du Gouvernement et du peuple afghans, la transition globale en Afghanistan s'est poursuivie sans heurt ces dernières années, et des progrès remarquables ont été accomplis dans les domaines de la paix et de la reconstruction. L'Afghanistan a franchi des étapes importantes vers la pleine réalisation de son objectif ultime, à savoir un Afghanistan gouverné par les Afghans.

Actuellement, la situation en Afghanistan se trouve à un tournant décisif du processus de transition.

L'avènement d'un Afghanistan stable et prospère où tous les groupes ethniques cohabitent en harmonie exige que le Gouvernement et le peuple afghans déploient des efforts à long terme et que la communauté internationale leur fournisse un appui et une assistance durables. Je souhaite mettre l'accent sur les quatre points suivants.

Premièrement, les élections présidentielle et provinciales de 2014 représentent une étape importante dans le processus politique afghan. La Chine se félicite des efforts et des progrès accomplis par les divers acteurs en présence en Afghanistan pour préparer les élections de 2014. Nous espérons que le peuple afghan va continuer de recourir au dialogue et à la consultation comme moyens de régler efficacement ses différends et de garantir le bon déroulement des élections, et ce, afin de poser solidement les bases de la transformation du pays.

Deuxièmement, la Chine appuie le processus de paix et de réconciliation dirigé par le Gouvernement afghan. Nous espérons que le Gouvernement écoutera attentivement les vues de la population et des divers groupes politiques, élargira les possibilités de réconciliation et accomplira davantage de progrès. Nous sommes favorables à ce que le Haut Conseil pour la paix continue de jouer un rôle positif s'agissant de promouvoir la réconciliation nationale, et nous nous félicitons de l'aide fournie par le Pakistan et par d'autres États de la région.

Troisièmement, la paix et la stabilité constituent le socle de la réconciliation nationale et du développement économique en Afghanistan. Les conditions de sécurité dans le pays demeurent fragiles, et la Chine est préoccupée par le grand nombre de victimes civiles. Tout acte faisant des victimes civiles innocentes est inacceptable. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international pertinent et honorer la responsabilité qui leur incombe de protéger les civils.

Le transfert des responsabilités dans le domaine de la sécurité aux Forces nationales de sécurité afghanes est entré dans sa quatrième phase. Les parties chargées de transférer les responsabilités en matière de sécurité au Gouvernement afghan doivent adopter une démarche responsable, procéder de manière ordonnée et œuvrer au renforcement des capacités de l'armée et de la police afghanes.

Quatrièmement, il importe d'accroître l'assistance et de maintenir l'appui au Processus de Kaboul. Les

parties concernées doivent s'acquitter efficacement de leurs engagements en matière d'aide et, conformément aux priorités définies dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, elles doivent aider l'Afghanistan à renforcer ses capacités de travailler par lui-même à son développement économique et social. La Chine aide l'Afghanistan à renforcer sa coopération avec les autres États de la région sur la base du respect mutuel, de l'égalité et des avantages mutuels.

La Chine est favorable à ce que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continue de jouer un rôle central dans la coordination de l'aide internationale au processus de paix et de reconstruction en Afghanistan. Elle se félicite de l'adoption aujourd'hui par le Conseil de sécurité de la résolution 2096 (2013), qui prolonge le mandat de la Mission. La Chine est pour que la Mission dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat. Durant la période de transition, l'Afghanistan va continuer de mettre en place ses institutions et de renforcer sa capacité de s'autogouverner. La Chine espère que la MANUA continuera de consulter pleinement le Gouvernement afghan en ce qui concerne la mise en œuvre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

La Chine s'est toujours employée à entretenir des relations de bon voisinage avec l'Afghanistan. Elle attache une grande importance au processus de paix et de reconstruction dans ce pays, et elle y participe activement. Nous continuerons de fournir une assistance à l'Afghanistan, dans la mesure de nos moyens, et de jouer un rôle constructif en vue d'instaurer rapidement la paix et la stabilité en Afghanistan et d'assurer son développement.

**M. Araud (France) :** Je remercie le Secrétaire général et le Représentant permanent de l'Afghanistan pour leurs interventions. Je salue la présence parmi nous de M. Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général, et de M. Ušackas, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan, et je m'associe à la déclaration de ce dernier.

Avec la fin du retrait de nos troupes combattantes d'Afghanistan, une nouvelle étape s'ouvre dans les relations entre la France et ce pays, une relation différente fondée sur une coopération militaire et civile renforcée. Depuis 2008, en Kapisa et en Surobi, l'armée française avait la responsabilité de former les forces de sécurité afghanes et d'assurer la transition avec les autorités locales. Cette tâche a été menée à bien.

Les soldats français encore présents en Afghanistan se concentrent désormais sur le désengagement du matériel militaire, la formation, la gestion de l'hôpital militaire de Kaboul et de l'aéroport. Ils sont donc au service des forces alliées et de la population. Un traité d'amitié et de coopération a été signé et ratifié entre nos deux pays. Une aide financière a été déployée. Elle atteindra environ 300 millions d'euros, ce qui aidera ce pays à passer d'une économie de guerre à une économie de paix.

L'Afghanistan est en passe de retrouver le plein exercice de sa souveraineté à l'issue du processus de transition. La communauté internationale s'est engagée à maintenir son soutien pendant la décennie de transformation. Dans ce contexte, je voudrais mettre l'accent sur trois défis auxquels l'Afghanistan doit faire face.

Premièrement, celui de la lutte contre la production et le trafic de drogue. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dresse dans son dernier rapport un tableau inquiétant de la situation et des tendances actuelles. Je ne reviens pas sur les chiffres, ni sur les effets dévastateurs de ce fléau, en Afghanistan et au-delà de ses frontières. Il s'agit évidemment d'un sujet de préoccupation pour le Gouvernement afghan et pour la communauté internationale, qui sont mobilisés ensemble dans le cadre du Pacte de Paris et du Processus d'Istanbul. L'impact de cette question sur l'avenir de l'Afghanistan est évident. Aussi il nous semble légitime que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan intègre pleinement cette question, sinon dans le cœur de son mandat actuel, du moins dans sa réflexion sur son avenir en Afghanistan, dans le respect des compétences de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et, cela va sans dire, en appui des efforts du Gouvernement afghan.

Deuxième sujet, les élections présidentielle du 5 avril 2014 et législatives de 2015 seront un jalon important pour la communauté internationale et son soutien de long terme à l'Afghanistan, conformément au cadre agréé à Tokyo. Nous appelons les autorités afghanes à organiser des élections crédibles, inclusives, transparentes et pacifiques, en se dotant d'un registre électoral fiable, d'un cadre législatif adéquat, de mesures antifraude robustes et en garantissant l'indépendance de la Commission électorale indépendante. Nous appuyons le rôle de soutien du Représentant spécial du Secrétaire général et du Programme des Nations Unies pour le développement.

Troisièmement, s'agissant de la réconciliation, seul un véritable processus politique inter-afghan inclusif permettra de garantir l'émergence d'un Afghanistan stable et pacifié. La France soutient les efforts en vue de la réconciliation et se tient prête à y contribuer, en accord bien sûr avec les autorités afghanes. Nous avons accueilli en décembre dernier à Chantilly une session de dialogue incluant différentes composantes de la société afghane, organisée en totale transparence avec le Gouvernement afghan et dans le plein respect des sanctions édictées par le Conseil de sécurité. Nous avons également contribué, à travers les résolutions 1988 (2011) et 2082 (2012), à réorienter le régime de sanctions dans un sens plus favorable à la réconciliation.

Permettez-moi de conclure en saluant l'adoption de la résolution 2096 (2013). Nous remercions l'Australie pour son rôle de facilitateur, mais nous espérons que ce qui n'a pas été possible cette année le sera l'année prochaine, à savoir aboutir à un texte plus court, plus clair, un mandat recentré sur quelques priorités, en phase avec la situation sur le terrain et les priorités du Gouvernement afghan, ce qui permettra de renforcer la cohérence d'action de l'Organisation des Nations Unies sur place.

**M. Bouchaara** (Maroc) : Je voudrais tout d'abord commencer par remercier la présidence russe du Conseil de sécurité pour l'organisation de ce débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et son Représentant spécial pour l'Afghanistan, M. Jan Kubiš, pour le rapport trimestriel détaillé qui nous a été présenté. Je souhaite aussi la bienvenue à l'Ambassadeur Tanin et le remercie pour sa contribution. Enfin, je souhaite également remercier l'Australie, représentée aujourd'hui par son Ministre des affaires étrangères, pour son leadership sur cette question au sein du Conseil de sécurité.

Le rapport qui nous a été soumis (S/2013/133) intervient à un moment décisif de l'histoire de l'Afghanistan, à un an de la tenue d'élections présidentielle et provinciales prévues pour le mois d'avril 2014, et à quelques mois seulement du retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Durant la période couverte par le rapport du Secrétaire général, la situation sécuritaire en Afghanistan a connu une amélioration perceptible, puisque pour la première fois en l'espace de six ans, une réduction du nombre de victimes civiles a été enregistrée. Cette réduction intervient au moment où les forces de sécurité afghanes

viennent d'entamer la quatrième phase de la transition qui leur a permis d'étendre leur contrôle sur un territoire sur lequel réside l'essentiel de la population afghane.

Cette tendance à la baisse du nombre de victimes est attribuable en partie au programme afghan de paix et de réconciliation qui continue son expansion, mais aussi au rôle significatif du Haut Conseil pour la paix afghan. Ainsi, plus de 6 000 combattants ont rejoint ce programme fin décembre 2012 avec l'objectif de déposer les armes et de rejoindre les rangs de l'armée afghane. Dans ce contexte, le Haut Conseil pour la paix continue de fournir des efforts considérables en vue de mettre en place les conditions pouvant mener à la réconciliation en entamant un dialogue direct avec les représentants de la société civile, les représentants des associations féminines, les dignitaires religieux, ainsi que les leaders politiques.

L'année 2014 sera une année décisive pour l'Afghanistan. Deux échéances électorales majeures sont attendues. Ces élections revêtent une importance toute particulière car elles doivent ouvrir la voie à une nouvelle ère dans l'histoire de l'Afghanistan. À cet effet, il est essentiel de s'assurer du bon déroulement des prochaines élections en insistant sur le fait qu'elles doivent être inclusives, fiables et transparentes. Nous encourageons dans ce cadre les efforts fournis par la Commission électorale indépendante dans les préparatifs de ces élections. Dans cette optique, la participation des partis politiques et de la société civile dans le processus électoral aura indéniablement des retombées positives sur les prochaines élections et donnera à celles-ci plus de légitimité et de crédibilité aux yeux des citoyens afghans.

L'Afghanistan a réalisé de grands progrès, bien que de nombreux défis restent à relever. À cette fin, la coopération entre l'Afghanistan et ses pays voisins s'avère incontournable, notamment sur des questions telles que la lutte contre le narcotrafic, le contre-terrorisme, le commerce, l'éducation, la gestion des catastrophes naturelles et les investissements. Le Maroc salue les différentes initiatives qui sont été prises dans ce cadre telles que la Réunion de haut niveau du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales qui s'est tenue à Bakou.

La coopération entre l'Afghanistan et la communauté internationale s'avère tout aussi importante, y compris pour la mise en œuvre des engagements qui ont été pris dans le cadre de la Conférence de Tokyo. L'engagement des bailleurs de fonds internationaux et

des institutions financières dans la reconstruction de l'Afghanistan sont nécessaires pour lui permettre de mettre en œuvre son programme de priorités nationales.

Enfin, mon pays estime qu'il est important de continuer le processus entamé depuis quelques années visant à stabiliser l'Afghanistan qui sort d'un long conflit et à l'aider à se stabiliser et à se reconstruire. Ce processus, tout en bénéficiant de l'appui de la communauté internationale doit rester entre les mains des Afghans et pour le bénéfice du peuple afghan. Nous tenons enfin à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour le travail remarquable qu'ils accomplissent en Afghanistan.

**M. Gasana** (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat sur l'Afghanistan. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son exposé sur la situation actuelle en Afghanistan. Je remercie aussi notre cher collègue, l'Ambassadeur Tanin, pour ses paroles encourageantes.

Le Rwanda est encouragé par l'évolution positive de la situation en Afghanistan, comme le Secrétaire général l'a souligné, en dépit des défis auxquels le Gouvernement afghan continue d'être confronté. Nous apprécions le travail réalisé par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour aider le peuple et le Gouvernement afghans, et nous sommes convaincus que la résolution 2096 (2013), qui vient d'être adoptée permettra à la Mission de mieux exécuter son mandat en mettant l'accent sur les priorités clefs.

La résolution 2096 (2013) réitère le ferme engagement du Conseil en faveur de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de l'Afghanistan. Nous tenons donc à exprimer notre appréciation à la Force internationale d'assistance à la sécurité pour la lutte qu'elle mène contre les forces antigouvernementales et pour son rôle dans le renforcement des capacités des forces de sécurité afghanes. Nous nous félicitons de la décision qui a été prise de réduire les effectifs des forces internationales en 2014, ce qui marquera le début d'une ère nouvelle en Afghanistan.

Nous prenons note de la réduction du nombre d'incidents et de victimes civiles pour la première fois en six ans, mais nous restons préoccupés par la persistance des activités terroristes dans le pays, lesquelles sapent l'autorité des institutions politiques et de sécurité. Nous

condamnons expressément l'utilisation de boucliers humains et d'enfants pour les attentats à la bombe, et nous appelons les autorités afghanes à lutter contre ces activités terroristes avec l'appui de la communauté internationale.

Mises à part les questions de sécurité, le Rwanda estime également que la réconciliation et l'unité nationale, contrôlées et menées par les Afghans, sont d'une importance capitale. Nous saluons les efforts déployés par le Haut Conseil pour la paix pour encourager la réconciliation en Afghanistan, et nous exprimons notre appréciation à la MANUA pour l'aide qu'elle accorde à ce processus. Nous sommes convaincus que l'instauration d'une paix durable en Afghanistan passe par un dialogue sans exclusive. Nous nous félicitons de la décision prise par certains membres des Taliban de renoncer à la violence et au terrorisme et de s'engager dans un processus politique et de réconciliation avec Kaboul.

Comme nous le savons tous, la réconciliation ne peut être dissociée du contexte régional. Nous jugeons encourageants les progrès accomplis ces derniers mois en vue de renforcer la coopération régionale. Nous appuyons le Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. En particulier, nous félicitons le Pakistan, pays voisin de l'Afghanistan, de son appui aux efforts en vue de la paix et de la réconciliation en Afghanistan, qu'il a démontré de nouveau en libérant 26 Afghans membres des Taliban en février.

Le Rwanda accueille favorablement la tenue des élections présidentielle et provinciales prévues pour avril 2014. Ces élections seront la pierre angulaire du processus démocratique en cours en Afghanistan, à mesure que le retrait des forces internationales se poursuit. Nous félicitons le Gouvernement afghan de ce qu'il a déjà réalisé s'agissant de préparer ces élections. Nous demandons à la MANUA et au Programme des Nations Unies pour le développement de continuer à apporter leur appui au renforcement des capacités électorales de l'Afghanistan.

Cependant, nous sommes toujours préoccupés par la situation des droits de l'homme en Afghanistan, en particulier la violence à l'encontre des femmes. À cet égard, cependant, il convient de voir cette situation sous un angle historique et de ne pas oublier quelle était la condition de la femme sous le régime des Taliban. La volonté du Gouvernement afghan d'appliquer la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en

Afghanistan est encourageante. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à lui apporter son appui à cet égard.

Il va sans dire que la guerre en Afghanistan, après une longue période d'obscurantisme imposée par les Taliban, a eu des effets négatifs sur la situation économique et humanitaire dans le pays. Nous déplorons la crise humanitaire qui frappe l'Afghanistan, avec plus de 3 millions de réfugiés recensés en Iran et au Pakistan, sans parler du nombre croissant de personnes déplacées, dont la situation est aggravée par les catastrophes naturelles et la pauvreté. Nous nous félicitons de la Conférence de Tokyo tenue en juillet 2012, au cours de laquelle les donateurs ont annoncé des contributions à hauteur de 16 milliards au titre de l'aide au développement. Nous demandons instamment à tous les partenaires internationaux de concrétiser leur appui et leurs engagements envers l'Afghanistan, notamment par le biais du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Président Hamid Karzai et son gouvernement de leurs prodigieuses réalisations depuis 2001. Nous voudrions également rendre hommage à la Force internationale d'assistance à la sécurité et aux pays qui fournissent des contingents à la MANUA de leur sacrifice pour la cause de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Bob Carr, Ministre des affaires étrangères de l'Australie, et à le féliciter ainsi que notre collègue, l'Ambassadeur Quinlan, de leur excellent travail.

**M<sup>me</sup> Lucas** (Luxembourg) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2013/133) et pour son exposé au Conseil, ce matin. Je tiens également à remercier son Représentant spécial, M. Jan Kubiš, pour son action à la tête de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Nous saluons l'engagement et le dévouement du personnel de la MANUA qui, dans des conditions exigeantes, effectue avec compétence un travail crucial. Je voudrais enfin remercier l'Ambassadeur Tanin de sa présentation très claire des priorités et engagements de son pays.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne par son Représentant spécial pour l'Afghanistan.

J'aborderai trois points : l'engagement de la communauté internationale, le rôle clef des autorités

afghanes et, enfin, la protection des droits de l'homme en Afghanistan.

En renouvelant aujourd'hui le mandat de la MANUA, nous inscrivons à juste titre l'appui de la communauté internationale à l'Afghanistan dans la durée. Le retrait programmé des troupes internationales d'ici la fin de l'année 2014 ne doit pas mener à un désengagement de la communauté internationale. Au contraire, il faut tendre vers un renouvellement de notre engagement pour aider l'Afghanistan à réussir sa transformation en une société stable et démocratique. La communauté internationale doit se tenir aux côtés de l'Afghanistan durant cette période décisive. Le Luxembourg a fait le choix de s'inscrire dans cette logique, en adoptant une approche globale combinant les outils de la diplomatie, du développement et de la défense.

En matière de coopération au développement, nous soutenons en particulier les activités du Programme alimentaire mondial en Afghanistan. Nous contribuons également sur base d'un engagement pluriannuel, au Fonds de reconstruction pour l'Afghanistan géré par la Banque mondiale. Nous contribuons également dans le cadre européen. L'Union européenne et ses États membres accordent chaque année à l'Afghanistan plus d'un milliard d'euros en aide au développement.

Participant depuis 2003 à la Force internationale d'assistance à la sécurité, le Luxembourg s'est par ailleurs engagé au Sommet de Chicago à poursuivre sa contribution substantielle au financement des Forces nationales de sécurité afghanes, avec une contribution annuelle pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars. Par le biais de l'Union européenne, mon pays participe enfin à la formation de la police afghane.

L'aide substantielle de la communauté internationale ne portera cependant ses fruits que s'il existe une volonté partagée de concrétiser les engagements pris lors des conférences internationales qui se sont succédé au cours des dernières années. En parallèle, l'Afghanistan doit poursuivre ses efforts en matière d'état de droit, d'élections démocratiques, de lutte contre la corruption, de lutte contre le trafic de drogues et de respect des droits de l'homme.

Ceci m'amène au deuxième point. Quelle que puisse être l'ampleur du soutien de la communauté internationale, la véritable clef du succès se trouve, en fin de compte, entre les mains des Afghans eux-mêmes. Leur volonté politique sera déterminante.

C'est pourquoi nous soutenons sans réserve le but de la transition, qui est de permettre au peuple afghan de prendre en main sa propre destinée en assumant progressivement la responsabilité de la sécurité et de la reconstruction du pays. Dans cet effort d'appropriation, une place particulière revient au processus électoral et au processus de réconciliation, tous deux dirigés par les Afghans.

S'agissant des préparatifs des élections, nous nous associons au Secrétaire général qui, dans son rapport, exhorte les parties en présence à adopter une attitude constructive afin d'éviter une impasse dont les conséquences seraient graves. De manière générale et comme l'ont relevé nombre d'intervenants ce matin, il importe d'assurer une large participation et de mettre en place des mécanismes électoraux crédibles et transparents de manière à faire en sorte que le résultat des élections soit largement reconnu et accepté par la population. À cet égard, il est indispensable que la participation, en toute sûreté, des femmes en tant qu'électorales et candidates lors des élections à venir soit garantie.

En matière de réconciliation nationale, nous soutenons les initiatives du Haut Conseil pour la paix et nous nous réjouissons de la dimension régionale que les efforts de réconciliation ont prise au cours des derniers mois.

Le troisième et dernier point que je voudrais aborder a trait aux droits de l'homme. L'Afghanistan, ne l'oublions pas, c'est d'abord et avant tout plus de 30 millions de personnes qui aspirent à une vie normale pour elles-mêmes et pour leurs familles, dans le respect de leurs droits fondamentaux. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la place importante qui est faite dans le mandat de la MANUA aux droits de l'homme en général et aux droits des femmes et des enfants en particulier.

S'agissant des droits des enfants, nous sommes très préoccupés par la poursuite du recrutement et de l'utilisation d'enfants par les Taliban, Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes en vue notamment de commettre des attentats-suicides. Nous sommes également préoccupés par les autres violations et graves abus perpétrés à l'encontre des enfants, dont la poursuite des attaques contre les écoles.

À l'opposé, nous voudrions saluer les efforts accomplis par le Gouvernement afghan dans la mise en œuvre du plan d'action contre le recrutement et

l'exploitation de mineurs dans les Forces nationales de sécurité afghanes, signé le 30 janvier 2011. Il est important que la MANUA continue d'appuyer de manière efficace et active les autorités afghanes dans la mise en œuvre de ce plan d'action, et qu'elle y consacre les capacités et l'expertise nécessaires, telles que requises par le Conseil. Nous saluons à cet égard la demande faite au Secrétaire général de continuer à traiter spécialement de la question des enfants et des conflits armés dans ses rapports au Conseil, en conformité avec les résolutions pertinentes. En effet, il s'agit-là d'un élément essentiel en vue de pouvoir donner de notre côté – du côté du Conseil – le soutien et le suivi voulus aux activités en matière de protection des enfants.

Pour terminer, le Luxembourg tient à réitérer son plein soutien au mandat de la MANUA que nous venons de renouveler aujourd'hui; un mandat ambitieux au service du peuple afghan; un mandat qui témoigne de la volonté de la communauté internationale de rester aux côtés du peuple afghan.

**M. Parham** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport (S/2013/133) et sa déclaration de ce matin. Nous souhaitons également de nouveau la bienvenue au Conseil au Représentant spécial, Ján Kubiš. Je remercie également l'Ambassadeur Tanin de sa contribution au débat d'aujourd'hui, et le Ministre australien des affaires étrangères, M. Carr, et la délégation australienne pour le rôle moteur qu'ils jouent au Conseil sur la question dont nous sommes saisis.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2096 (2013) qui renouvelle le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 12 mois supplémentaires. Je saisis cette occasion pour évoquer le rôle de direction que continue de jouer le Représentant spécial du Secrétaire général et le travail acharné réalisé par son équipe tout au long de l'année écoulée.

J'axerai mes propos d'aujourd'hui sur quatre domaines : le transfert de la responsabilité de la sécurité aux Forces nationales de sécurité afghanes, les progrès et les perspectives en matière de paix et de réconciliation, les préparatifs des élections de 2014 et, de manière plus générale, l'engagement à long terme de la communauté internationale en Afghanistan.

S'agissant tout d'abord du transfert de la responsabilité de la sécurité aux Forces nationales de sécurité afghanes, je voudrais rendre hommage à

tous les hommes et femmes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et aux membres des Forces nationales de sécurité afghanes opérant à leurs côtés. Ils continuent d'exécuter leur mission avec un grand professionnalisme et beaucoup de courage. Le Royaume-Uni les remercie de leur contribution remarquable à la paix et à la sécurité en Afghanistan.

Le transfert de la responsabilité de la sécurité de la FIAS aux Forces nationales de sécurité afghanes s'est poursuivi selon le calendrier établi. Cette année, avec l'annonce de la cinquième tranche, les Forces nationales de sécurité afghanes assumeront la responsabilité principale de la sécurité de l'ensemble de la population afghane, soit près de 27 millions de personnes. Plus les Forces nationales de sécurité afghanes prennent confiance et acquièrent de l'expérience sur le terrain, plus la population afghane a confiance en elles. Nous demeurons convaincus qu'elles seront prêtes, disposées et aptes à assurer avec efficacité la sécurité de l'Afghanistan après 2014 et à lutter contre toute menace d'insurrection restante. Les Forces nationales de sécurité afghanes bénéficieront du plein appui du Royaume-Uni et de la communauté internationale dans cette entreprise.

Cependant, répondre aux préoccupations en matière de sécurité n'est qu'une partie de la question. Des progrès réels et durables doivent être réalisés en parallèle dans le processus de paix et de réconciliation. Ces derniers mois, un solide consensus s'est dégagé sur le fait qu'un règlement politique ouvert à tous offre les meilleures chances de paix et de stabilité en Afghanistan.

Nous saluons tout particulièrement les efforts déployés par l'Afghanistan et le Pakistan pour renforcer leurs relations et leur idée commune du processus de paix et de réconciliation afghan. En février, les dirigeants des deux pays ont accepté de renforcer la coopération entre les centres militaires et de renseignement, de renforcer la coordination en ce qui concerne la libération de prisonniers Taliban détenus au Pakistan et d'appuyer l'ouverture d'un bureau à Doha pour des négociations pacifiques entre le Haut Conseil pour la paix et les représentants autorisés des Taliban. Cela envoie un message clair aux Taliban : le moment est venu de participer à un processus politique pacifique.

Un autre élément fondamental d'une paix durable sera la tenue d'élections crédibles qui reflètent la volonté du peuple afghan. Les préparatifs menés par les Afghans en vue de l'élection présidentielle et des élections des

conseils provinciaux en 2014 ont commencé et des décisions ont été prises sur des questions telles que l'inscription sur les listes électorales. Le temps passe vite, et le Parlement afghan devrait maintenant établir l'ordre de priorité des réformes électorales. Il importe également que la Commission électorale indépendante et les autorités afghanes s'emploient à mettre en place des mécanismes crédibles pour donner suite aux plaintes et prévenir les fraudes.

J'ai souligné à maintes reprises l'engagement durable du Royaume-Uni envers le peuple afghan. Je voudrais le réaffirmer. Le Royaume-Uni tiendra tous ses engagements concernant l'Afghanistan, maintenant et au-delà de 2014. L'appui du Royaume-Uni à l'Afghanistan ne se limitera pas à la question de la sécurité. Nous chercherons à établir une relation basée sur la prospérité, la diplomatie et le développement, comme cela est exposé dans le solide document de partenariat stratégique signé en 2012.

Le Gouvernement afghan, avec l'appui de la communauté internationale, doit continuer de réaliser des progrès dans les domaines sur lesquels s'appuient la croissance et le développement économiques. Il s'agit, notamment, de l'éducation, de la santé et d'autres services essentiels pour les femmes et les filles ainsi que du respect accru des droits de l'homme afin que chaque personne puisse prendre pleinement part à la vie collective d'un Afghanistan stable et prospère.

La responsabilité mutuelle revêt une importance considérable pour la réalisation de nos objectifs communs. Le Royaume-Uni y attache beaucoup d'importance et s'efforcera de jouer un rôle majeur à l'appui de nos responsabilités communes, en demandant à chacun des comptes en ce qui concerne les promesses que nous avons faites. Nous sommes impatients de coprésider en 2014 le premier examen ministériel des progrès accomplis dans le cadre des engagements pris à Tokyo.

Alors que l'Afghanistan passe de la phase de transition à la décennie de transformation, nous nous concentrons sur les possibilités et les difficultés à venir. Il est dans l'intérêt de tous que l'Afghanistan soit stable, sûr et prospère, et le peuple afghan ne mérite pas moins.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, d'avoir présenté son rapport (S/2012/133) et de s'être joint à nous aujourd'hui. Je

remercie également l'Ambassadeur Zahir Tanin de sa déclaration importante, et je salue la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre australien des affaires étrangères, M. Robert Carr.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de procéder à un examen opportun et approfondi de la situation en Afghanistan en prévision de l'après-2014. Nous abordons une nouvelle phase et nous pensons que la paix et la stabilité dépendront de la capacité des Afghans de garantir non seulement la paix et la sécurité mais également une gouvernance démocratique, la réconciliation nationale, l'état de droit et la défense des droits de l'homme durant la transition politique et militaire de 2014. Dans ce contexte, je voudrais faire quatre observations.

Premièrement, nous considérons qu'il est indispensable, pour la paix et la stabilité ainsi que pour la normalisation de la vie politique afghane, que se tienne en 2014 une élection présidentielle crédible, sans exclusive et transparente, dans le strict respect des dispositions de la Constitution afghane. Nous considérons donc que nous devons tous suivre de près les progrès réalisés dans la réforme électorale et les résultats des travaux de la Commission électorale indépendante ainsi que la nomination future de son président. Cette Commission et la Commission des plaintes électorales devraient tirer parti des délibérations en cours à l'ONU afin de poursuivre le renforcement de leurs capacités.

Deuxièmement, nous considérons qu'une autre étape importante dans le cadre du processus politique est liée à la nécessité de poursuivre la réconciliation nationale, prise en main et dirigée par les Afghans. Nous appuyons les efforts de M. Salahuddin Rabbani et du Haut Conseil pour la paix pour faire avancer l'option de la négociation en vue d'une paix viable et durable. Parallèlement, il importe de continuer d'adresser un message clair aux opposants politiques au Gouvernement afghan, pour leur faire comprendre que le dialogue en vue de la réconciliation n'est possible qu'avec ceux qui renoncent à la violence, qui rompent leurs liens avec les organisations terroristes et qui respectent la Constitution, notamment ses dispositions concernant les droits de l'homme. Nous accueillons avec satisfaction les échanges constructifs qui ont lieu avec le Pakistan, notamment dans le cadre d'un format trilatéral sous l'égide du Royaume-Uni, étant entendu que le Pakistan est un important partenaire pour l'Afghanistan et pour la région.

Troisièmement, nous saluons les progrès constants observés dans le transfert des responsabilités en matière de sécurité, qui en est déjà à sa quatrième phase, ce qui fait que la sécurité de 87 % de la population est à présent assurée par les Afghans. Nous comprenons qu'avec la transition le rôle de la Force internationale d'assistance à la sécurité va passer du combat au renforcement des capacités, au conseil et à l'appui. Après 2014, les forces de sécurité afghanes devront montrer dans quelle mesure elles sont prêtes à mener, seules, la lutte contre des phénomènes mondiaux tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le trafic de stupéfiants.

Quatrièmement, malgré des avancées graduelles dans certains domaines, la situation des droits de l'homme reste préoccupante à de nombreux égards. Nous notons que le nombre de victimes et de blessés civils a diminué de 4 % au cours de l'année écoulée, mais que dans le même temps les attaques contre les femmes et les filles ont augmenté de 20 %, à quoi s'ajoute la réalité déplorable qui continue d'être celle des femmes et des filles en Afghanistan. Nous espérons que le Gouvernement afghan prendra des mesures concrètes pour protéger et garantir leurs droits, et nous appuyons sans réserve tous les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Nous saluons les rapports thématiques préparés par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sur la violence à l'égard des femmes, sur la situation des détenus et sur la question de la protection des civils. Ces rapports ont eu un effet sur le Gouvernement, qui prend désormais des mesures en réponse aux conclusions et recommandations du rapport sur la situation des détenus.

J'en viens maintenant à la question du renforcement de la coopération régionale entre l'Afghanistan et ses voisins. Nous appuyons le Processus d'Istanbul. Nous sommes encouragés par la dernière réunion qui s'est tenue à Bakou et à l'occasion de laquelle les plans de mise en œuvre des mesures de confiance ont été approuvés. Nous saluons également la vision commune entre l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran pour trouver des solutions stratégiques aux problèmes des réfugiés afghans.

Concernant le mandat de la MANUA, le Guatemala s'est joint au consensus en faveur de sa prorogation d'une année. Pour que la transition soit réellement efficace et irréversible, les institutions afghanes doivent être solides et compétentes. Nous estimons que l'Organisation des

Nations Unies en général et la MANUA en particulier ont un rôle important à jouer dans les aspects civils de la transition. Une présence forte et décentralisée dans tout le pays au-delà de 2014 est justifiée. Nous souscrivons aux priorités énoncées au paragraphe 66 du rapport du Secrétaire général. Parallèlement, il nous incombe de veiller à ce que la MANUA dispose des moyens nécessaires pour fournir l'assistance voulue.

En conclusion, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies possède l'expérience multilatérale, la capacité de coordination et l'impartialité nécessaires pour relever les défis et répondre aux exigences de la nouvelle décennie de transformation 2015-2024. Nous encourageons tout un chacun à honorer les engagements pris à Tokyo et à préserver les réalisations obtenues dans le cadre du partenariat mis en place entre la communauté internationale et l'Afghanistan. Il ne faut pas perdre de vue la situation générale, au regard de tout ce qui reste à faire. Au Conseil de sécurité, l'action du Guatemala sera guidée par son appui au processus de transition dirigé par les Afghans, mais aussi par la responsabilité principale qui revient au Conseil de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Masood Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous saluons votre initiative de tenir un débat au Conseil de sécurité sur l'Afghanistan. Nous savons gré à M. Bob Carr, Ministre australien des affaires étrangères, de sa participation au débat d'aujourd'hui et remercions l'Ambassadeur Quinlan de la direction qu'il imprime à la tête du Comité créé par la résolution 1988 (2011).

La déclaration de l'Ambassadeur Zahir Tanin nous a fourni un tableau complet des défis que doit relever le peuple afghan et des possibilités qui s'ouvrent à lui. Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de l'exposé instructif qu'il a livré aujourd'hui et de sa volonté résolue de régler les problèmes de l'Afghanistan et de la région. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Afghanistan (S/2013/133) est à la fois synoptique et exhaustif. Il nous informe des derniers faits survenus, guide nos discussions d'aujourd'hui et explique comment l'Organisation des Nations Unies doit aider l'Afghanistan dans les années à venir. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir souligné l'appui concret que le Gouvernement pakistanais apporte aux efforts de paix et de réconciliation afghans. Notre engagement en faveur de ce processus participe de notre intime conviction que la paix et la stabilité en Afghanistan sont

essentielles pour la paix et la stabilité au Pakistan et dans toute la région.

L'Afghanistan s'achemine vers trois transitions simultanées : en matière de sécurité, sur le plan politique et dans le secteur économique, jusqu'à 2014 et durant la décennie de transformation. Si ces transitions sont gérées de façon responsable et compétente, l'Afghanistan verra se lever une aube de sécurité et de stabilité, et la région aussi. Nous sommes heureux que cette fois-ci il n'y aura pas de désengagement précipité des forces internationales de l'Afghanistan. Le retrait est progressif et bien planifié, et les mécanismes bilatéraux et régionaux seront en place pour aider à la transition.

Au cours des 10 dernières années, les peuples afghan et pakistanais, l'OTAN, les États-Unis et d'autres pays ont payé un lourd tribut, en termes de sang versé et de ressources engagées. Le personnel civil et militaire pakistanais a consenti des sacrifices sans précédent. Ces sacrifices ne doivent pas rester vains. Le peuple afghan doit réussir, et nous devons réussir avec lui. Le vent semble tourner. Les récents progrès en Afghanistan sont encourageants, malgré les problèmes enracinés dans plus de trois décennies de conflit et de dissensions.

Le Pakistan a toujours soutenu et facilité l'activité de l'ONU en Afghanistan. La résolution 2096 (2013), adoptée par le Conseil de sécurité aujourd'hui, charge la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) de faciliter la réconciliation nationale, d'appuyer le processus électoral et la gouvernance et de promouvoir le développement socioéconomique. Nous appelons à poursuivre l'engagement de l'ONU s'agissant de la mise en place des institutions, du processus de paix, des efforts de lutte contre le trafic de stupéfiants, du retour et de la réinsertion des réfugiés et de la coordination de l'assistance humanitaire.

Le rôle politique de l'ONU à long terme doit être déterminé par les réalités sur le terrain et, plus important encore, par le consentement et les aspirations du peuple afghan. Nous convenons avec le Secrétaire général que nos attentes doivent rester réalistes. Les revers temporaires ne doivent pas nous faire perdre le cap. Le Conseil a renouvelé aujourd'hui le mandat de la MANUA pour 12 mois supplémentaires. Nous saisissons cette occasion de rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Ján Kubiš, et à son équipe pour leur excellent travail en Afghanistan.

La MANUA, facteur d'habilitation et de renforcement des capacités, doit disposer de ressources suffisantes pour laisser une empreinte. La lassitude des donateurs et les restrictions budgétaires liées au climat économique international ne doivent pas tarir le flux d'assistance et d'investissement en Afghanistan. Il est impératif que toutes les promesses de contribution soient honorées et concrétisées. Nous saluons le transfert progressif de la responsabilité première de la sécurité de la FIAS aux institutions de sécurité afghanes.

Le sentiment d'une destinée commune préside aux relations bilatérales entre le Pakistan et l'Afghanistan. Notre coopération s'étend à toute la gamme des relations politiques, économiques, éducatives et culturelles. Pour renforcer nos liens, nous attendons avec intérêt que soit parachevé l'accord de partenariat stratégique entre nos deux pays, lequel est en cours de négociation.

Nous intensifions la coopération entre les armées et les services de renseignements du Pakistan et de l'Afghanistan et renforçons l'efficacité du mécanisme trilatéral constitué du Pakistan, de l'Afghanistan et de la Force internationale d'assistance à la sécurité. La stabilité et l'inviolabilité de notre frontière avec l'Afghanistan relève de notre responsabilité commune. Dans cet esprit, le Pakistan a proposé de mettre en place un mécanisme au niveau des ministres de l'intérieur afin de définir et d'appliquer un régime de gestion des frontières qui interdirait l'entrée de criminels de toutes sortes, dont les terroristes, les trafiquants de drogues et les contrebandiers. Le Pakistan a également mis en place plus de 1 000 postes le long de sa frontière avec l'Afghanistan. Plus de 140 000 soldats pakistanaïes sont déployés de notre côté de la frontière, ce qui représente une charge financière énorme. Les mouvements transfrontaliers illégaux subiront un coup d'arrêt spectaculaire si la sécurité est également renforcée de l'autre côté de la frontière.

Le Pakistan est déterminé à soutenir un processus de paix et de réconciliation dirigé et pris en main par les Afghans. Nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon lequel seule la paix permettra à l'Afghanistan de renouer avec la stabilité, la croissance et la prospérité. Le Pakistan appuie les efforts consentis par le Haut Conseil pour la Paix pour promouvoir la réconciliation en Afghanistan. Nous avons approuvé les dérogations intégrées en décembre dernier à la résolution 2082 (2012), concernant les interdictions de voyager. Nous espérons que ces dérogations aboutiront à une souplesse favorable à l'engagement et au dialogue.

À la demande du Haut Conseil pour la Paix, le Pakistan a relâché un certain nombre de prisonniers Taliban, après avoir accordé une pause aux autorités afghanes. L'ouverture garantira la réussite du processus de réconciliation. Toutes les parties prenantes doivent y participer. Plutôt que se laisser paralyser par les mises en garde et les réserves, toutes les parties auraient intérêt à s'appuyer sur les convergences, même si elles semblent actuellement ténues. Les partenaires internationaux de l'Afghanistan ont un rôle important à jouer pour aider les principaux interlocuteurs à avancer sur cette voie, mais seul le peuple afghan pourra élaborer une feuille de route en vue de la réconciliation nationale, et déterminer son avenir politique.

Des approches régionales multiples sont poursuivies actuellement pour relever les défis complexes que posent la paix, la sécurité et la reconstruction économique en Afghanistan. Nous prenons également une part active à ces processus avec nos partenaires régionaux et internationaux dans le cadre de divers formats trilatéraux et quadrilatéraux. Nous nous efforçons de les maintenir concentriques, coordonnés et non concurrentiels. À cet égard, les réunions de haut niveau entre le Royaume-Uni, l'Afghanistan et le Pakistan ont été les plus utiles. Tous ces processus doivent trouver leur apogée dans une coopération économique et commerciale, et aider la région à éradiquer le terrorisme, l'extrémisme et le trafic de stupéfiants. Nous devons combattre les ignobles combinaisons de thèmes que les terroristes présentent comme leur idéologie et endiguer leur symbolisme tortueux. Ils ne parlent ni au nom de l'islam ni au nom des musulmans.

La lutte contre les stupéfiants doit être l'une de nos premières priorités. Nous apprécions les efforts déployés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour suivre et surveiller la production et le trafic de stupéfiants illicites. Il est indispensable de consacrer des efforts et des moyens très importants pour lutter contre cette grave menace. Nous préconisons des mesures visant à renforcer les capacités des Forces nationales de sécurité afghanes dans ce domaine. La MANUA pourrait également apporter un soutien aux activités de l'ONUDD en matière de lutte contre les stupéfiants. La brigade antidrogue du Pakistan est déjà sollicitée au maximum pour repousser les trafiquants de drogue provenant de l'autre côté de la frontière. Nous tâchons de parvenir à une approche régionale pour régler ce problème. En

novembre 2012, le Pakistan a organisé la Conférence ministérielle régionale sur la lutte contre les stupéfiants, à laquelle ont assisté des représentants de haut niveau de 13 pays. Dans le cadre du suivi de cette Conférence, nous travaillons à créer un groupe de contact régional sur la lutte contre les stupéfiants.

L'attention portée aux questions politiques et de sécurité éclipse souvent la situation humanitaire en Afghanistan. Le Pakistan accueille toujours plus de trois millions de réfugiés afghans. Il convient de rapatrier davantage de réfugiés en Afghanistan, où ils pourront être réinsérés. La création de facteurs d'attraction en Afghanistan s'inscrit dans la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans adoptée à Genève cette année. Nous comptons sur l'appui de la communauté internationale pour appliquer ladite stratégie.

Nous souhaitons au valeureux peuple d'Afghanistan un avenir radieux et prospère. Tandis qu'il s'avance vers cette destination, le Pakistan se tiendra indéfectiblement à ses côtés. Ce dont nous avons le plus grand besoin, c'est une confiance mutuelle et la vision d'un avenir commun.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions le Secrétaire général de son exposé sur la situation en Afghanistan. Nous nous félicitons de la participation à la séance d'aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, M. Ján Kubiš. Nous tenons également à remercier le représentant de l'Afghanistan, M. Tanin, de son exposé détaillé.

L'Afghanistan approche d'une date clef de son histoire, en 2014, année où sont prévus des événements majeurs : les élections présidentielle et législatives, le retrait des contingents militaires internationaux, une nouvelle appellation de la présence militaire résiduelle, et la mission internationale dite de formation. En dépit du processus de réconciliation nationale en cours et des changements concrets intervenus dans le tissu social de la société afghane, la situation actuelle dans le pays suscite certaines inquiétudes autour de l'avenir de l'Afghanistan et de la région tout entière.

Le terrorisme, l'extrémisme et les crimes liés aux stupéfiants sont loin d'avoir été éradiqués en Afghanistan. Nous n'avons pas encore observé de

percée décisive s'agissant des combats armés contre les Taliban. De nombreuses provinces afghanes restent pleinement ou partiellement sous contrôle Taliban et ces derniers continuent de perpétrer des attentats terroristes sur tout le territoire afghan. Nous sommes particulièrement inquiets de la propagation incessante des activités terroristes depuis les provinces septentrionales de l'Afghanistan dans les pays de l'Asie centrale. Ces pays, tout comme la Fédération de Russie, sont membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective, et partenaires au sein de la Communauté des États indépendants. Le risque persiste de voir les dirigeants de la Force internationale d'assistance à la sécurité, l'OTAN et les pays fournisseurs de contingents accélérer, de manière injustifiée ou artificielle, le processus de transfert aux forces armées afghanes des responsabilités s'agissant de la sécurité du pays, sans tenir compte de la situation qui règne véritablement dans les régions où le transfert est en cours, ni de l'état de préparation et de la capacité militaire des sous-unités concernées des Forces nationales de sécurité afghanes. Par exemple, nous ne comprenons pas comment il se fait que l'achèvement du processus soit prévu l'été prochain, pour ce qui est des quatrième et cinquième phases, concernant les zones les plus problématiques du pays.

Nous attachons une grande importance au rôle du Pakistan dans le règlement de la situation en Afghanistan. Nous espérons que la conclusion d'un traité de partenariat stratégique – dont l'élaboration a été convenue entre l'Afghanistan et le Pakistan à Londres en février – permettrait de renforcer la sécurité dans la région et de parvenir à un règlement politique en Afghanistan, aussi difficile que cela puisse sembler aujourd'hui.

Toutefois, le dialogue avec l'opposition armée ne pourra être positif que s'il est dirigé par le Gouvernement afghan et si les combattants armés se conforment strictement aux principes de réconciliation en rendant les armes, en reconnaissant la Constitution et en coupant toute relation avec Al-Qaida et d'autres organisations terroristes. Ces principes doivent guider les négociations avec les Taliban, entre autres, par l'intermédiaire du bureau de contact à Doha. Il est regrettable que les tentatives visant à vider ces trois principes d'une bonne partie de leur substance se poursuivent. Il importe qu'en échange de la signature d'un accord de réconciliation, les Taliban ne provoquent pas la perte de la totalité des gains que le pays a engrangés ces 11 dernières années.

Nous pensons que le régime de sanctions du Conseil de sécurité doit demeurer le plus important outil de lutte contre le terrorisme – pour ce qui est des individus, groupes, entités et organismes associés aux Taliban – pour bâtir la paix, la stabilité et la sécurité en Afghanistan. Nous appuyons les mesures adoptées par le Conseil de sécurité pour renforcer le régime des sanctions à l'égard des Taliban, prévoyant, entre autres, la mise en place de procédures renforcées, flexibles et transparentes en vue d'en améliorer le fonctionnement grâce à des contacts plus étroits avec le Gouvernement afghan. À l'avenir, nous continuerons de nous efforcer de garantir l'efficacité des sanctions, ainsi que le strict respect par les États des obligations internationales pertinentes qui leur incombent.

La Fédération de Russie a toujours encouragé les efforts déployés par le Gouvernement afghan pour parvenir à la réconciliation nationale, lutter contre la violence et le terrorisme et créer les conditions propices à la stabilisation à long terme du pays et de toute la région. Nous continuerons d'aider l'Afghanistan à renforcer les capacités militaires des Forces nationales de sécurité afghanes. Ainsi, à la demande du Gouvernement, en 2012, nous avons volontairement fourni des armes à la Police nationale afghane.

La perspective de la poursuite d'une présence militaire étrangère à long terme en Afghanistan n'est pas bien vue par la Russie, ni par les autres États de la région. Après avoir achevé leur mission de stabilisation, les contingents étrangers n'auront plus aucun rôle à jouer. En outre, loin de décourager le terrorisme, leur présence est devenue un facteur de tensions régionales supplémentaires. Il est essentiel que les bases militaires soient véritablement transférées aux forces armées afghanes, ce qui signifie qu'elles doivent être placées sous commandement afghan et composées de combattants afghans.

Il importe en outre de résoudre le problème de la drogue en Afghanistan afin d'y assurer une stabilité à long terme, sachant que l'échéance de 2014 pourrait saper les progrès réalisés dans le secteur de la sécurité, et risque de faire de l'Afghanistan un terreau pour le terrorisme et le crime organisé. Tous les paramètres de la menace que constitue la drogue afghane peuvent être considérés comme des menaces à la paix et la sécurité internationales.

Il est de notre responsabilité à tous vis-à-vis de nos partenaires afghans de prendre les mesures nécessaires pour endiguer la menace de la drogue. Nous

considérons donc qu'il est nécessaire et indispensable de détruire les champs de pavot à opium et les laboratoires de transformation de la drogue en Afghanistan, tout comme on le fait pour lutter contre la drogue provenant d'autres régions, comme l'Amérique latine. Nous restons convaincus que tout doit être fait pour étayer les efforts non seulement des forces nationales afghanes, mais aussi de la présence internationale, selon le principe que quiconque contrôle réellement le territoire assume la responsabilité de tout ce qui s'y passe.

Nous sommes déçus que l'OTAN n'ait pas répondu à la proposition de coopération dans ce domaine faite par l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), et que la FIAS se soit opposée à la participation de l'OTSC aux activités de lutte contre les stupéfiants. Nous ne comprenons pas non plus pourquoi l'on s'oppose à l'ajout de tâches spécifiques appropriées au mandat de la MANUA.

Dans le cadre de l'activation nécessaire des forces internationales, nous attachons une grande priorité à l'exécution des tâches fixées à la troisième conférence ministérielle de l'Initiative du Pacte de Paris visant à juguler la menace de la drogue afghane, qui s'est déroulée à Vienne le 16 février 2012, que nous considérons comme une étape importante pour parvenir à un accord sur l'inscription des trafiquants de drogue sur la liste des sanctions de l'ONU.

Nous saluons toutes les mesures rationnelles visant à fournir une assistance active à l'Afghanistan et aux États voisins pour contrer la menace mondiale du trafic de drogue. La Fédération de Russie augmente sa contribution à cette assistance par le biais de l'ONU. L'on pourrait insuffler un formidable élan aux efforts de lutte contre la menace de la drogue afghane au moyen de vastes projets conjoints en faveur de l'Afghanistan avec la participation de l'ONU, et au moyen de projets de développement en Asie centrale. Les organisations régionales et les pays voisins doivent contribuer à la normalisation de l'Afghanistan et des régions voisines, en particulier grâce à une coopération économique d'ensemble.

Nous considérons qu'il y a lieu d'améliorer les activités dans des formats existants, et surtout l'Organisation de Shanghai pour la coopération L'Afghanistan et les États observateurs auprès de l'Organisation de Shanghai pour la coopération peuvent participer activement aux activités de l'organisation afin d'élaborer des mesures préventives de lutte contre les menaces régionales. Nous nous félicitons donc de

l'intention de la MANUA de coopérer activement avec l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Danemark.

**M. Søvndal** (Danemark) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Je tiens tout d'abord à m'associer pleinement à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union européenne. Je remercie le Secrétaire général de son rapport intéressant et détaillé (S/2013/133) et de son exposé instructif. Je voudrais saluer également la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan pour 12 mois supplémentaires.

L'Afghanistan a réalisé des progrès considérables depuis 2001. Les processus de transition sur les plans politique et économique et en matière de sécurité, dont la fin est prévue en 2014, sont tous en bonne voie, même si la situation demeure fragile. Les Forces nationales de sécurité afghanes font de bons progrès pour prendre la responsabilité de la sécurité dans tout le pays. Les préparatifs sont en cours pour l'élection présidentielle en 2014 et pour les élections législatives l'année suivante. Et sur le plan économique, l'Afghanistan a connu une croissance constante au cours des 10 dernières années, bien que le pays soit toujours tributaire de l'aide internationale. Ces progrès sont dus aux efforts déterminés du Gouvernement afghan et à l'appui concerté de la communauté internationale et de l'ONU. Cependant, il ne faut pas relâcher nos efforts. Nous devons tous rester concentrés. Il existe un risque réel qu'une grande partie de ce qui a été réalisé puisse être perdu, si nous ne maintenons pas nos efforts.

Je puis assurer le Conseil que, pour sa part, le Danemark continuera de soutenir le peuple afghan sur la voie menant à un Afghanistan démocratique, stable et sûr. Récemment, le Gouvernement danois a annoncé un plan biennal pour l'engagement du Danemark en Afghanistan pour la période 2013-2014. À cet égard, nous avons simplement décidé de retirer nos soldats six mois avant la date prévue. Nous restons déterminés à aider les Afghans après 2014 en prodiguant formation, conseils, assistance et appui financier aux Forces nationales de sécurité afghanes, et au moyen de l'aide au développement. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'aide au développement du Danemark augmentera entre 2013 et 2017 pour atteindre une moyenne de 530 millions

de couronnes danoises – soit environ 100 millions de dollars – par an, faisant de l'Afghanistan le plus grand bénéficiaire de l'aide danoise au développement. Nous exhortons les autres pays à suivre cet exemple.

Comme cela a été dit dans l'exposé et dans les autres déclarations faites aujourd'hui, une grande attention se porte d'ores et déjà sur l'élection présidentielle de l'année prochaine.

Il est vital que ces élections soient ouvertes et transparentes et que le résultat en soit largement accepté par la population afghane. Cela est d'autant plus important que, de toute évidence, les Afghans ont à cœur d'élire leurs futurs dirigeants. Je saisis cette occasion pour saluer le rôle que jouent la MANUA et le système des Nations Unies pour aider le Gouvernement afghan à préparer les élections.

Selon nous, il est absolument besoin d'une MANUA dynamique au cours des années à venir. Elle doit continuer de prodiguer ses bons offices et poursuivre ses activités de sensibilisation auprès des acteurs politiques à l'appui des processus politiques menés par les Afghans. Elle doit également continuer de promouvoir les droits de l'homme, notamment les droits des femmes et des enfants, et d'appuyer le renforcement des capacités des institutions afghanes.

À cette fin, la MANUA a besoin de ressources suffisantes. Nous sommes préoccupés par les récentes réductions du budget de la MANUA pour 2013, et nous tenons à souligner qu'il faut fournir les ressources nécessaires à la Mission. Il est vital que nous ne portions pas atteinte à la capacité de la MANUA de s'acquitter de son mandat en cette période critique.

Comme le reconnaît le Secrétaire général dans son rapport, la MANUA et les organismes des Nations Unies présents en Afghanistan doivent s'adapter à mesure que la transition sécuritaire, politique et économique se poursuit dans le pays. Le rôle de l'ONU doit, bien sûr, refléter la prise en main et le rôle directeur accrues des Afghans. Nous attendons donc avec intérêt de participer à un dialogue approfondi sur le rôle futur de l'ONU et de la MANUA en Afghanistan alors que nous approchons de la décennie de transformation.

Ce n'est qu'en collaborant que le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux réaliseront la vision de la décennie de transformation pour l'Afghanistan. Le Gouvernement et le peuple afghans peuvent être assurés que le Danemark ne quittera pas l'Afghanistan en 2014. Notre coopération évoluera au

fur et à mesure que notre présence militaire diminuera, mais notre appui à l'Afghanistan et au peuple afghan demeure indéfectible.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

**M. Tuomioja** (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

La situation en Afghanistan se trouve à un tournant. L'Afghanistan connaît simultanément de multiples processus de transition. Ces processus sont liés entre eux et revêtent tous la même importance. Les Forces nationales de sécurité afghanes seront bientôt pleinement responsables de la sécurité dans l'ensemble du pays.

Le Gouvernement afghan a à cœur de procéder à des réformes cruciales dans le domaine de la gouvernance. Il y a encore beaucoup à faire dans ce secteur, et l'Afghanistan ne doit pas être livré à lui-même durant ces années décisives. La Finlande est pleinement déterminée à appuyer l'Afghanistan alors que le pays s'apprête à entrer dans la décennie de transformation.

L'Afghanistan est devenu l'un des principaux partenaires de développement de la Finlande. Au total, l'aide publique au développement que nous allons verser à l'Afghanistan entre 2013 et 2017 devrait atteindre près de 200 millions de dollars.

L'aide internationale est nécessaire afin de consolider les avancées réalisées par le Gouvernement afghan ces dernières années. La bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit font partie des principaux domaines dans lesquels nous devons fournir un appui au cours des années à venir. Dans le même temps, nous espérons que le Gouvernement afghan s'acquittera de ses obligations en vertu des engagements mutuels qui ont été pris, notamment le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

Les droits de l'homme, en particulier les droits des femmes, sont la pierre angulaire du développement de l'Afghanistan. À cette fin, la Finlande continuera de coopérer avec l'Afghanistan à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Depuis le renversement des Taliban, des progrès importants ont été accomplis en matière de renforcement des droits de l'homme et de l'état de droit. Néanmoins, il reste beaucoup à faire, et aucun retour en arrière ne

peut être toléré. Les citoyens afghans, en particulier les femmes, demeurent confrontés à l'insécurité dans les lieux publics et chez eux, et l'accès à un système juridique juste et efficace et à une représentation juridique demeure insuffisant.

Pour que l'Afghanistan se développe, il est capital qu'il y ait une forte présence civile internationale dans le pays, sous direction afghane, après le retrait de la Force internationale d'assistance à la sécurité. La MANUA joue un rôle central à l'appui des initiatives de développement de l'Afghanistan, en exerçant ses bons offices dans le cadre du processus de paix, en promouvant et en protégeant les droits de l'homme et en coordonnant l'aide internationale.

Nous sommes profondément préoccupés par les coupes budgétaires qui menacent la MANUA. Si elles sont pleinement appliquées, ces restrictions diminueront considérablement la capacité de la Mission de maintenir une présence réelle dans tout le pays. Il est impératif que la MANUA soit dotée des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées. Je prie respectueusement le Conseil de sécurité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que la MANUA reçoive les ressources nécessaires pour exécuter son important mandat. Nous le devons au peuple afghan.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à M. Vygaudas Ušackas, Représentant spécial de l'Union européenne pour l'Afghanistan.

**M. Ušackas** (Union européenne) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation russe, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport (S/2013/133) et de son exposé détaillés, ainsi que l'Ambassadeur Tanin de sa déclaration.

En juillet dernier, la Conférence internationale de Tokyo a confirmé le partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. Le Cadre de Tokyo est la structure fondamentale qui régleme la responsabilité mutuelle entre l'Afghanistan et ses partenaires de développement. Sa mise en œuvre demeure capitale pour mener à bien la transition et la transformation en Afghanistan. À cet égard, l'Union européenne se félicite des progrès récemment présentés à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, qui a approuvé quatre nouveaux programmes prioritaires nationaux. La liste définitive de ces programmes devrait permettre d'allouer de manière plus rationnelle et conforme aux priorités du pays les ressources fournies par les donateurs.

L'Afghanistan a accompli des progrès économiques importants ces 10 dernières années, mais un certain nombre de problèmes persistent. Plus l'Afghanistan avancera sur la voie de son autosuffisance économique, plus il sera primordial de renforcer la confiance dans l'économie afghane, mais également d'attirer et de retenir les investisseurs étrangers et nationaux. Il importe de ne pas saper cette confiance. Il est donc absolument fondamental de veiller à la bonne exécution du programme du Fonds monétaire international et de procéder aux réformes structurelles suggérées par la Banque mondiale concernant les investissements miniers privés, à la mise en place de la taxe sur la valeur ajoutée prévue, à des réformes douanières approfondies afin de limiter les risques de corruption et la porosité des frontières, à des améliorations du système de gestion des terres et du régime foncier et au renforcement des contrôles internes et externes.

La corruption demeure un problème majeur qui touche la vie de nombreux Afghans. Il est essentiel que le Gouvernement afghan s'attaque de manière visible à ce problème afin de renforcer la légitimité de l'État, d'améliorer la fourniture des services aux citoyens et de créer un environnement commercial favorable aux investissements nationaux et étrangers.

Une paix durable en Afghanistan devra reposer sur un règlement politique auquel auront pris part tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Nous croyons que la réconciliation doit être un processus totalement inclusif contrôlé et dirigé par les Afghans. Néanmoins, l'Union européenne et ses États membres

sont prêts à appuyer ce processus de leurs conseils et de leur assistance tirés de notre riche expérience en matière de règlement des conflits.

L'Union européenne continuera d'appuyer le Haut Conseil pour la paix. Nous nous félicitons également de l'évolution survenue récemment dans le dialogue infra-afghan en vue de la réconciliation, dont les efforts visant à ouvrir un bureau à Doha, ainsi que les mesures positives prises pour améliorer les relations avec le Pakistan. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont également facilité des événements importants, dont les pourparlers de Chantilly, en France, et les pourparlers trilatéraux tenus au Royaume-Uni entre le Royaume-Uni, l'Afghanistan et le Pakistan.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, l'Union européenne remercie la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) d'avoir publié en janvier 2013 le rapport sur le « Traitement des détenus dans le cadre du conflit afghan », et nous nous félicitons de la réponse constructive du Gouvernement afghan à ce rapport. Nous remercions la MANUA d'avoir publié son rapport annuel sur la protection des civils dans les conflits armés, et nous appuyons ses recommandations. Nous remercions également la MANUA pour son rapport sur l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en Afghanistan, et encourageons le Gouvernement afghan à continuer à œuvrer à une meilleure application de cette loi. Dans le même ordre d'idée, nous tenons à réitérer l'importance de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) et de toutes les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

Nous encourageons le Gouvernement afghan à nommer au plus tôt de nouveaux commissaires qualifiés aux droits de l'homme. Tout retard dans leur nomination continue d'entraver le fonctionnement de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme. L'Union européenne continuera d'appuyer les forces de la police civile qui jouent un rôle essentiel dans le renforcement de l'état de droit et contribuent à la promotion des droits de l'homme. L'assistance accordée à la Police nationale afghane, tandis que cette dernière se concentre sur ces tâches, est d'une très grande importance.

Pour ce qui est des élections, l'Union européenne salue et s'engage à continuer à appuyer les efforts déployés par le Représentant spécial pour exécuter son mandat relatif à la tenue de l'élection présidentielle en avril 2014 et d'élections législatives en 2015 – des élections qui doivent être contrôlées et dirigées par les

Afghans, doivent être inclusives et transparentes, et dont le résultat légitime doit être largement accepté par les Afghans.

Nous soulignons l'importance d'adopter un cadre électoral juridique sûr, qui inclut un mécanisme crédible d'examen des plaintes. Nous encourageons le Gouvernement afghan à nommer le président de la Commission électorale indépendante et ses commissaires par le biais d'un processus consultatif afin qu'ils soient acceptés par les Afghans pour leur impartialité et leur compétence. Nous soulignons l'importance pour la Commission de mettre en place un mécanisme solide de prévention des fraudes. Les préparatifs des élections doivent être transparents et inclusifs, et devraient impliquer tous les acteurs compétents, dont la Commission électorale indépendante, le Parlement, le Gouvernement, l'opposition, les partis politiques et la société civile.

La lutte contre les stupéfiants est une question multisectorielle qui doit être abordée de manière holistique. L'Union européenne apporte sa contribution au programme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime en Afghanistan, ainsi qu'à des éléments régionaux complémentaires sur le renforcement de la gestion des frontières. De plus, l'Union européenne promeut le développement d'une politique agricole nationale en encourageant des moyens de subsistance autres que la culture du pavot. Elle appuie également le processus « Au cœur de l'Asie » et la création d'un nouveau paradigme régional qui permettrait de concilier les intérêts respectifs de sécurité et de mettre progressivement en place de nouveaux schémas d'interdépendance, d'inter-connectivité et de confiance.

L'Union européenne réitère son plein appui au rôle essentiel de la MANUA pendant la période de transition et au-delà. La Mission aura un rôle vital à jouer pour donner à l'Afghanistan et à la communauté internationale les moyens d'œuvrer ensemble à concrétiser les engagements pris à Tokyo et à suivre la situation humanitaire et des droits de l'homme. La MANUA doit être dûment mandatée, et avoir une présence adéquate dans le pays ainsi que des ressources suffisantes pour assumer son rôle, notamment pendant l'année de transition en 2014. À cette fin, nous appuyons la proposition de proroger un mandat énergique de la MANUA.

En ma qualité, ces trois dernières années, de Représentant spécial de l'Union européenne en Afghanistan, j'ai vu les progrès que nous avons

réalisés collectivement en appui à l'Afghanistan. Nous devons tous tirer les enseignements du passé. Nous devons prouver que nous pourrions continuer à appuyer l'Afghanistan pendant la décennie de la transformation.

Il est important de respecter les engagements pris à Bonn et à Tokyo, non seulement pour les citoyens afghans, mais aussi comme un signe de progrès envoyé aux contribuables des pays donateurs. Les promesses de contributions exceptionnelles faites à Chicago et à Tokyo n'auront de suite que si l'élection présidentielle de 2014 se déroule de manière crédible, inclusive et transparente et aboutissent à un résultat légitime; si de véritables mesures sont prises pour traiter de la corruption, de la justice et des droits fondamentaux, notamment ceux des femmes; et si est mis en place un climat propice au développement économique et à la production de revenus. Nous comptons sur l'Afghanistan pour manifester un réel désir de réaliser les objectifs dont nous avons convenu, et nous aurons besoin que les voisins de l'Afghanistan prennent la tête des efforts de coopération régionale, de concert avec le Gouvernement afghan.

Enfin, encore une fois, je peux assurer le Conseil que l'Union européenne est engagée en Afghanistan sur le long terme. À cet égard, nous attendons avec intérêt la conclusion rapide de notre accord de coopération sur le partenariat et le développement.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

**M. Rishchynski** (Canada) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, pour cette opportunité de prendre la parole.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La présente séance est particulièrement opportune, au vu de la prorogation aujourd'hui du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Cette année sera une épreuve cruciale pour les dirigeants afghans. L'avenir d'une démocratie afghane durable et opérationnelle ne peut reposer que sur des élections crédibles et constitutionnelles. Nous nous sommes félicités de l'annonce faite à l'automne dernier par la Commission électorale indépendante de la tenue de l'élection présidentielle le 5 avril 2014, et le Canada note que le Président Karzai se retirera à la fin de son second mandat.

Le Canada encourage la Commission électorale indépendante et le Gouvernement afghan à poursuivre

le renforcement du processus électoral. Nous notons avec préoccupation que la probabilité d'irrégularités et de fraude reste élevée et doit être réduite bien avant les élections. Il est, selon nous, indispensable que l'opposition démocratique puisse exercer pleinement ses droits, comme le prescrit la Constitution et comme l'affirment les Afghans eux-mêmes. À cette fin, nous encourageons le Gouvernement à garantir que le processus soit transparent et inclusif. Nous nous félicitons du prochain débat que tiendra le Parlement afghan pour finaliser les lois électorales et relatives à la structure de la Commission électorale indépendante, et nous restons déterminés à travailler avec les branches exécutive et législative du Gouvernement afghan pour veiller à ce que les voix de tous les Afghans, y compris des femmes, soient entendues et honorées.

Toutefois, les élections ne suffisent pas à rendre une société dynamique, inclusive et démocratique; le Gouvernement afghan doit également respecter les engagements pris en matière d'état de droit et de droits de l'homme. Le dernier rapport de la MANUA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes a noté un fait troublant, à savoir que les cas de violence contre les femmes sont sous-signalés et que des allégations crédibles font rarement l'objet d'une enquête sérieuse. Il faut en faire davantage pour appliquer les principales dispositions de cette loi. Il faut en faire davantage pour défendre l'intégrité de la relation des femmes afghanes et de leurs lois. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme a un rôle essentiel à jouer dans la défense de ces droits notamment, et le Gouvernement afghan doit nommer sans tarder des commissaires aux droits de l'homme. Nous avertissons et soulignons que ces nominations doivent être basées sur le mérite, être transparentes et inclusives, sinon le Gouvernement afghan donnera l'impression de subvertir le peuple afghan et sa démocratie naissante.

*(l'orateur reprend en français)*

Dans le cadre de la réunion du Conseil de sécurité de septembre portant sur l'Afghanistan, le Canada a fait valoir l'importance d'accroître la transparence et la responsabilisation du Gouvernement pour veiller à ce que les fonds promis par la communauté internationale à l'occasion de la Conférence de Tokyo soient utilisés de manière efficace et appropriée. Depuis, le Canada a collaboré avec le Gouvernement afghan, la MANUA et d'autres membres des comités directeurs et techniques du cadre de responsabilité pour veiller à ce que l'Afghanistan et la communauté internationale

respectent leurs engagements mutuels pris à Tokyo. Le cadre de responsabilité est essentiel à l'autonomisation du peuple afghan, la favorisation d'une confiance durable chez le peuple afghan et le maintien de la confiance des pays donateurs tout au long de la période de transition.

Le Canada voit également d'un bon œil les efforts des pays du « Cœur de l'Asie » en vue de faire progresser un processus régional comportant des mesures concrètes et coopératives pour relever les défis actuels en matière de sécurité et d'économie. La participation constructive des voisins de l'Afghanistan en ce qui concerne la stabilité et le développement du pays à long terme est absolument essentielle à la concrétisation de l'important potentiel de cette région pendant la décennie de transformation.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada se réjouit des progrès qui ont été accomplis dans le cadre du processus de paix et de réconciliation au cours des derniers mois. Nous réaffirmons que les droits des femmes ne doivent pas être sacrifiés pour des impératifs de stabilité, nous réaffirmons aussi notre appui à un processus dirigé et pris en charge par les Afghans. Il faut faire davantage pour veiller à ce que les ennemis de la paix ne fassent pas dérailler le processus de réconciliation par des actes de terrorisme.

*(l'orateur reprend en français)*

Tous les pays de la région doivent mettre en œuvre des engagements substantiels et concertés afin d'améliorer la sécurité en Afghanistan. Ils doivent spécifiquement saisir à bras le corps la menace posée par les groupes extrémistes insurgés qui opèrent des deux côtés de la frontière et qui minent la stabilité de l'Asie du Sud-Est. Le peuple pakistanais, ainsi que les peuples d'autres pays de la région qui souhaitent vivre en paix avec leurs voisins afghans dans le cadre d'une prospérité partagée dans l'Asie centrale et du Sud, doivent voir ces souhaits respectés.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada appuie pleinement les mesures fermes prises contre les terroristes qui essaient de saper la paix en perpétrant des attaques aveugles contre les civils afghans. Pour cette raison, nous nous félicitons de l'inscription sur la liste des Nations Unies du Réseau Haqqani en tant qu'entité constituant une menace pour la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan. Nous

veillerons à ce qu'au Canada, les effets juridiques de cette inscription se fassent sentir parmi les membres et sympathisants du Réseau Haqqani, et nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à faire de même sur leur territoire national.

La sécurité demeurera un défi majeur pour l'Afghanistan au cours de la phase de transition. Le Canada est très préoccupé par les déguisements de la vérité et les déclarations qui ne reposent pas sur des faits concrets, pendant la transition en matière de sécurité. Il n'est jamais décent de prendre des attitudes politiques à propos de ceux qui sont tombés ou en usant des circonstances tragiques dans lesquelles des vies innocentes ont été perdues. En ce moment où se poursuit le transfert des responsabilités principales en matière de sécurité aux forces afghanes, le peuple afghan doit également savoir à qui demander des comptes. Nous nous réjouissons à la perspective de la phase finale de la transition, lorsque les Afghans assumeront toutes les responsabilités en matière de sécurité pour l'ensemble du pays, à la fin de l'année 2014. Le Canada a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement afghan et ses partenaires internationaux en vue de former et de préparer les Forces nationales de sécurité afghanes à assumer leurs responsabilités en matière de sécurité. Nous sommes déterminés à faire en sorte que le peuple afghan puisse jouir de la sécurité et de la démocratie promises par ses dirigeants.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Ragolini** (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie souscrit à la déclaration faite par l'Union européenne et voudrait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et nous appuyons pleinement le rôle fondamental que joue la Mission pour contribuer à la stabilisation et au développement de l'Afghanistan. Nous saluons les efforts généreux des hommes et des femmes de la MANUA, qui s'emploient à aider le peuple afghan, souvent dans des circonstances difficiles, sous la direction compétente du Secrétaire général et de son Représentant spécial pour l'Afghanistan. La MANUA est un pilier fondamental de la présence civile internationale dans le pays et contribue largement à aider l'Afghanistan à obtenir des résultats significatifs dans des domaines tels que le développement économique et

social, le renforcement du respect des droits de l'homme et le renforcement des institutions.

L'Afghanistan entre dans une phase décisive en vue de sa stabilisation à long terme. Les deux dernières phases de la transition vont commencer et devraient s'achever en moins de deux ans. Les élections présidentielle et provinciales approchent et l'évolution récente de la situation suscite l'optimisme en ce qui concerne le processus de réconciliation. Tous ces processus visent un objectif unique : la prise en charge progressive par le peuple et le Gouvernement afghans de toutes les responsabilités nationales.

La communauté internationale s'est engagée à accompagner l'Afghanistan tout au long du processus de transition et au-delà, au cours de la décennie de transformation. La conférence qui s'est tenue à Tokyo en juillet dernier a défini le cadre d'engagements mutuels qui doivent guider les relations à long terme entre l'Afghanistan et ses partenaires. Le moment est venu de mettre en œuvre le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo et d'exploiter pleinement son potentiel en tant que moteur du développement durable de l'Afghanistan. Pour que les pays donateurs comme l'Italie honorent pleinement leurs engagements, il est essentiel que l'Afghanistan réalise d'autres progrès tangibles dans des domaines tels que les réformes démocratiques, les processus électoraux, la bonne gouvernance, les mesures de lutte contre la corruption, et la protection et la promotion des droits de l'homme. En particulier, le Gouvernement italien, en accord avec notre opinion publique, continuera de suivre de près la situation des femmes, à laquelle nous attachons la plus haute importance.

La prochaine élection présidentielle sera une excellente occasion pour les autorités afghanes de concrétiser leurs engagements. Pour assurer la stabilité en Afghanistan et susciter un nouvel optimisme quant aux perspectives au-delà de 2014, il faudra un processus électoral crédible, transparent et sans exclusive. Nous encourageons le Gouvernement afghan, en partenariat avec la communauté internationale et la MANUA, à jeter des bases solides pour les élections et à n'épargner aucun effort pour parvenir au consensus le plus large possible sur les règles du jeu en engageant le dialogue avec les groupes d'opposition, la société civile et toutes les parties prenantes. C'est le seul moyen d'encourager la participation des électeurs, de rendre le processus plus inclusif et de garantir la légitimité de ses résultats.

Les élections sont étroitement liées au processus politique, dirigé et pris en charge par les Afghans, visant à promouvoir la réconciliation nationale. Nous nous réjouissons des récents progrès encourageants, notamment des relations plus constructives entre l'Afghanistan et le Pakistan. Une réconciliation nationale réussie, fondée sur des principes partagés par le Gouvernement afghan et la communauté internationale, pourrait être un jalon vers l'instauration de la paix et de la prospérité, si elle ne s'accompagne pas de reculs en matière de libertés civiles, de droits de l'homme et d'acquis démocratiques. Pour éviter une telle évolution, il faut accorder une attention particulière aux préoccupations des femmes et de la société civile.

Le destin de l'Afghanistan est entre les mains de son peuple et de ses institutions. Cependant, il est essentiel de renforcer la coopération régionale pour promouvoir le développement économique et lutter contre les menaces communes. Même si de nombreuses initiatives sont en cours, il est encore possible de renforcer davantage la coopération. Nous nous félicitons du dynamisme qui caractérise le processus d'Istanbul et nous encourageons les pays participants à maintenir leur engagement en faveur de ce processus. L'Italie est prête à contribuer à une véritable appropriation régionale de ce processus en participant activement à des mesures de confiance en ce qui concerne la lutte contre le trafic des stupéfiants et l'infrastructure régionale.

Les progrès dans le processus de transition et la réduction progressive des effectifs de la coalition militaire internationale mettront à l'épreuve les capacités de gouvernance et de développement de l'Afghanistan aux niveaux national et infranational. Nous sommes convaincus que la MANUA a un rôle crucial à jouer en dirigeant et en coordonnant les efforts civils de la communauté internationale au cours de cette période critique. Cela contribuera au bon achèvement de la transition et, au-delà de 2014, au renforcement des institutions et de l'économie afghanes. Nous voudrions par conséquent réaffirmer l'appui de l'Italie à la prorogation du mandat de la MANUA, en recommandant que la Mission soit dotée des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

**Le Président** (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Nishida** (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à rendre hommage aux efforts inlassables et au dévouement sans faille de tout le personnel de la Mission d'assistance des Nations

Unies en Afghanistan (MANUA), sous la direction du Représentant spécial, M. Ján Kubiš. Le Japon se félicite de l'adoption de la résolution 2096 (2013), qui proroge le mandat de la MANUA et réaffirme l'engagement à long terme des Nations Unies en faveur d'une paix durable en Afghanistan. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner qu'il importe de doter la MANUA de ressources suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat, tel que l'indique la résolution 2096 (2013).

Depuis plus de 11 ans, l'Afghanistan, avec l'appui indéfectible de la communauté internationale, a réalisé des progrès sensibles mais inégaux dans le sens d'une paix durable. Je suis convaincu que l'Afghanistan se trouve maintenant sur la bonne voie. En plus de l'engagement à long terme de l'ONU, des efforts régionaux considérables en vue de la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan, notamment à travers le Processus d'Istanbul, ont été consentis à plusieurs niveaux.

À cette occasion, je voudrais réaffirmer que le Japon reste fermement attaché à la stabilité à long terme de l'Afghanistan, au-delà de 2014, qui marquera la fin de la transition en matière de sécurité. Les nouvelles contributions que nous avons annoncées depuis le début de l'année comprennent une assistance dans le domaine de la sécurité, avec un appui à la Police nationale afghane; un appui à la gouvernance par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan; la mise en place d'infrastructures, notamment par des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les infrastructures afghanes; et l'aide humanitaire. Cette assistance représente au total un montant de plus de 570 millions de dollars et montre la détermination du Japon à honorer les engagements mutuels pris à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan.

L'année 2013 est décisive pour l'Afghanistan, afin qu'il puisse atteindre ses objectifs essentiels en 2014. C'est pourquoi, avec ces soutiens internationaux et régionaux, il incombe maintenant à l'Afghanistan, qui manifeste une forte volonté politique, de faire des progrès constants et réels, en particulier dans les trois domaines suivants dans lesquels le Japon estime qu'il est indispensable d'obtenir des résultats concrets.

Premièrement, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (S/2013/133), un des engagements les plus importants pris par le Gouvernement au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo a trait à la mise au point dans les délais prévus d'un cadre électoral crédible. Le Japon réaffirme qu'il est important d'obtenir

les résultats attendus tels que la promulgation de lois électorales et la nomination de responsables qualifiés à la Commission électorale indépendante avant la réunion de hauts responsables qui doit avoir lieu le 3 juillet. Nous devons maintenant nous concentrer davantage sur le fond que sur le processus.

Deuxièmement, la poursuite du renforcement des capacités des Forces nationales de sécurité afghanes est la priorité absolue pour faire en sorte que les acquis de la transition en matière de sécurité soient irréversibles. Le Japon se félicite de l'annonce, faite en décembre 2012, de la quatrième tranche, qui permettra aux Afghans d'assurer prochainement la sécurité de 87 % de la population. Le nombre croissant d'ex-combattants participant au Programme afghan pour la paix et la réintégration est également très encourageant.

Toutefois, nous ne devons pas oublier que le nombre d'incidents graves liés à la sécurité reste malheureusement élevé et comprend de plus en plus d'attaques internes. Pour maîtriser la situation en matière de sécurité, les Forces de sécurité afghanes doivent renforcer leurs capacités opérationnelles tant au plan de la quantité que de la qualité. Outre un renforcement quantitatif, de nombreuses réformes qualitatives sont absolument nécessaires pour régler des problèmes tels que le faible taux d'alphabétisation, le taux élevé de rotation des effectifs et le manque de responsables et de formateurs compétents. Le mois dernier, le Japon a décidé de verser une contribution supplémentaire de 122 millions de dollars à la Police nationale afghane

par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la loi et l'ordre public en Afghanistan géré par le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous insistons de nouveau sur le fait que cet appui à la police doit être utilisé de manière transparente et efficace et aboutir au renforcement concret des capacités de la Police nationale afghane.

Enfin, une stabilité durable en Afghanistan ne peut être garantie que si tous les autres efforts sont déployés parallèlement à la progression du processus de paix et de réconciliation dirigé par les Afghans. Le renforcement du dialogue entre l'Afghanistan et le Pakistan et leur coopération plus étroite sur des questions telles que la libération de prisonniers Taliban afghans sont à saluer. La nouvelle procédure visant à faciliter le traitement des demandes de dérogation à l'interdiction de voyager sur la base de la résolution 2082 (2012) devrait également appuyer d'autres initiatives poursuivant le même objectif. Je rappelle également que l'ensemble du processus de paix s'appuie sur la relation de confiance mutuelle entre toutes les parties prenantes, notamment la confiance entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en russe*) : Il y a encore plusieurs orateurs inscrits sur ma liste pour la présente séance. Compte tenu de l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 13 h 10.*